04 PERFORMANCES FINANCIÈRES

RAPPORT DE GESTION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES EXERCICE 2025

SOCIÉTÉ NATIONALE DE SIDÉRURGIE

Société anonyme au capital 390.000.000 MAD

Siège social : Route Nationale n° 2 – El Aaroui – BP 551 -
NADOR RC n° : 3555– NADOR

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire conformément à vos statuts, pour vous présenter les résultats de l'exercice 2025 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre établis conformément aux méthodes d'évaluation prévues par la règlementation en vigueur. Ces méthodes de présentation et d'évaluation n'ont pas été modifiées par rapport à celles de l'exercice précédent.

LE MARCHÉ

1 - Le marché mondial de l'acier

La production mondiale d'acier brut a atteint 1 849 Mt en 2025 et affiche une baisse de -2% en comparaison avec l'année précédente :

- la production chinoise est en recul de 4% (-44 Mt) et se situe à son plus bas niveau depuis 2018
- la production de l'UE recule de 2,6% à 126 Mt.
- la production des Etats Unis progresse de 3% à 82 Mt
- le volume des producteurs turcs enregistre une croissance de +3.3%

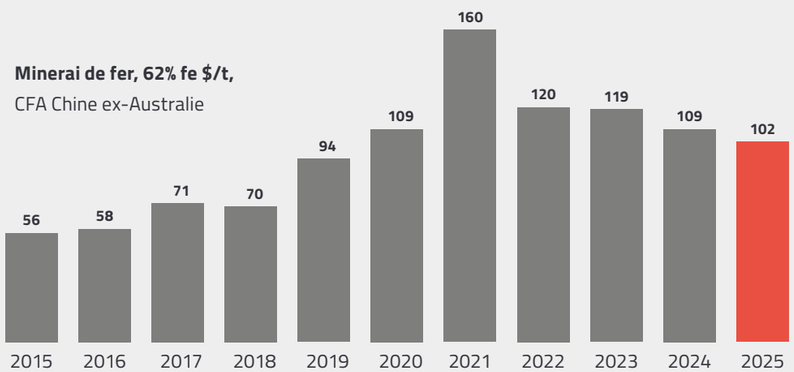

Le prix du minerai de fer a enregistré une baisse de 7 USD/t en 2025 pour se situer à 102 USD/T. La Chine a importé un volume record de minerai de fer de 1,26 milliards de tonnes, ce qui représente une hausse de 1,8% par rapport à l'année précédente. Cette progression compense le recul de la production chinoise de minerai -3% (984 Mt).

Prix de la ferraille

Le prix moyen de la ferraille a connu une baisse de 30 USD/t en 2025 par rapport à 2024 pour se situer à 346 USD/t CFR Turquie.

Prix du rond à béton

Le prix moyen du rond à béton exporté par les producteurs turcs a reculé de 37 $/t par rapport à 2024, pour atteindre 555 USD/t.

Les exportations turques de rond à béton enregistrent une hausse de 21 % en 2025, à 4 Mt, alors que celles de fil machine affichent un repli de 1 %, à 0,9 Mt.

Évolution des spreads

Le spread ferraille-rond à béton a connu une nouvelle contraction en 2025 à 209 USD/T (-33 USD en deux ans).

Principales mesures de défense commerciale :

États-Unis

Section 232 : droits additionnels sur les importations d'acier de 25% depuis 2018.

- augmentation du taux à 50%.

Union Européenne

Mesures de sauvegarde de 25% appliqués au-delà de quotas (depuis juillet 2018). Ces mesures ont été prorogées une deuxième fois en 2024 et resteront en vigueur jusqu'en juin 2026, avec une durée totale d'application de 8 ans (durée maximale prévue par l'OMC pour les pays développés).

Contingents Tarifaires : la Commission européenne prévoit la mise en place de contingents tarifaires (TRQ) en 2026 en remplacement des mesures de sauvegarde : des droits de douanes de 50% seront ainsi appliqués au-delà d'un quota de 18 MT d'importations (-47% par rapport au quota de 2024). La traçabilité de l'origine du produit (Melt & Pour) sera renforcée pour prévenir le contournement de ces mesures tarifaires.

Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) : entrée en vigueur en octobre 2023 avec un premier paiement des certificats par les importateurs en février 2027, pour couvrir les importations de 2026

Maroc

Le droit d'importation applicable au rond à béton et fil machine hors accords de libre-échange est de 30% depuis janvier 2024.

Historique du droit d'importation du rond à béton et fil machine (Hors accords de libre-échange)

Juillet-00	octobre-06	janvier-08	janvier-09	janvier-11	janvier-12	janvier-20	juillet-20	janvier-24
50%	45%	40%	35%	30%	25%	30%	40%	30%

Les mesures de sauvegardes applicables au rond à béton et fil machine (550 DH/T au-delà de quotas) ont pris fin le 15 octobre 2023 après avoir été appliquées pendant dix ans.

L'amendement de l'ALE Maroc-Turquie a permis l'intégration du rond à béton et fil machine à la liste négative de l'accord dès l'expiration des mesures de sauvegardes. Le taux appliqué est équivalent à 90% du droit d'importation, soit 27% selon le taux actuel. La durée d'application de ce droit est de 5 ans.

La certification obligatoire NM du producteur est devenue obligatoire pour le rond à béton depuis le mois de mai 2024 et pour le fil machine à partir de janvier 2025.

2 - Le marché local

La consommation de ciment enregistre une hausse de 8,2% en 2025, en comparaison avec l'année précédente, portée par le dynamisme du segment des infrastructures.

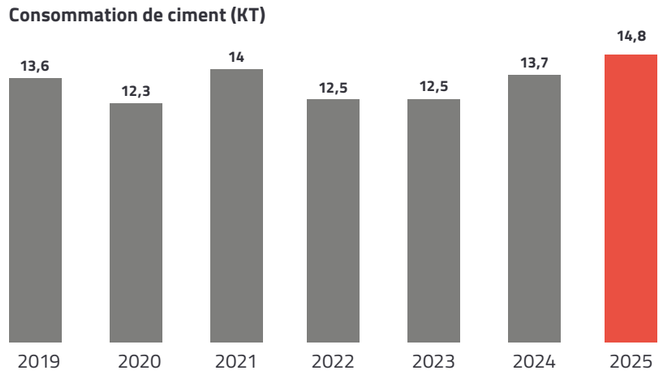

Les importations de rond à béton et fil machine se situent à 3 kt en 2025 contre 118 kt l'année précédente :

- **FM : -110 kt vs 2024**
- **RB : - 5 kt vs 2024.**

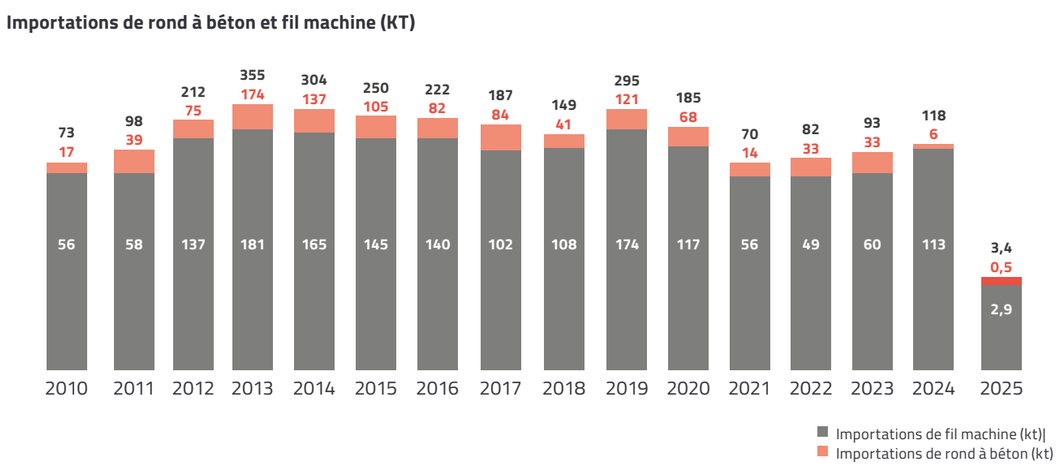

L'ACTIVITÉ

1 - Sécurité

La sécurité au travail est la priorité absolue de Sonasid avec pour objectif ultime le zéro accident, grâce à une culture SST interdépendante.

Au cours des 25 dernières années, Sonasid a mis en place un Système d'Animation Sécurité (SAS), impliquant activement tous les collaborateurs avec un suivi rapproché de la direction, pour promouvoir l'exemplarité et l'engagement à haut niveau ce qui a permis de maintenir un taux de fréquence en dessous de 1.

Les principales composantes du SAS sont les suivantes :

- **Maintien de la Dynamique SAS-TC :**
  - → Comités Sécurité : Comités Unités, Comités Sites, Comité Central, etc.,
  - → RSH intégrant le personnel Sonasid et le personnel de tous les sous-traitants,
  - → Remontée de tout type anomalie/risque rencontré par le personnel dans le terrain quel que soit sa catégorie professionnelle ou sa fonction.
  - → Vigilance Partagée : Remontées dans la base Sécurité et dans des ateliers dédiés du RSH.
  - → Elaboration participative des règles sécurité.
  - → Analyse des incidents et presque-accident ainsi que le partage des REX.
- **Remontée et Analyse des presque-accident :**
  - → Système d'Audit : Audits terrain.
  - → Audits spécifiques.
  - → Audits des Secteurs & Classification Vert/Rouge.
  - → Audit Savoir Pouvoir Vouloir (SPV).
- Maintien de la certification **ISO 45001** dans le cadre du **SMI.**
- **Réactivité** à la suite des situations d'urgence POI (Incendies, Accidents, et autres).
- **Plan de prévention** applicable à toutes les entreprises extérieures dont les travaux sont classés à risque.
- Déploiement des **programmes de la culture SST.**
- Dynamique **« Amine Salama »** pour le développement du leadership SST des collaborateurs de la base opérationnelle.
- Dynamique **« Sapeur-pompier Volontaire »** pour l'ensemble des sites dans le but de la maitrise du risque incendie et interventions contrôlées
- **Dynamique FPS** (Fatalités Prevention Standards).
- **Plan de surveillance santé au travail proactif** en s'appuyant sur des experts de la santé internationaux.
- Engagement des investissements visant **la prévention des risques et la protection des collaborateurs** (Planchers de travail, Projet LCI site Jorf, Digitalisation SST, …etc.).

2 - Chiffre d'affaires

Sonasid réalise un chiffre d'affaires social de **6 224 MDH** à fin décembre 2025, en hausse de **+16%** par rapport à fin décembre 2024. Cette progression est due à une amélioration de **+17%** des volumes de vente, portée par la dynamique de croissance du marché et par l'effort de développement commercial déployé.

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à **6 386 MDH** à fin décembre 2025, progressant de **+16%** par rapport à l'exercice précédent.

3 - Production

L'aciérie et le laminoir de Jorf Lasfar ont connu des records de production en 2025, avec une hausse de la production de billettes de **6%** par rapport à l'année précédente.

Au titre de l'exercice 2025, les investissements consolidés ont atteint 277 MDH et progressent de 40% par rapport à l'année précédente. Ces investissements s'inscrivent dans le cadre du programme stratégique « **Act for Impact** » et ont porté principalement sur le renforcement des capacités de production et de la compétitivité afin de soutenir la croissance des activités du Groupe. L'effort d'investissement cumulé sur la période 2021-2025 s'établit ainsi à 928 MDH**.**

4 - Investissements

Les investissements au niveau du périmètre de consolidation s'établissent à **277 MDH** à fin décembre 2025 et s'inscrivent dans un programme portant principalement sur l'excellence opérationnelle, la valorisation des coproduits et le développement de nouveaux produits à haute valeur ajoutée.

5 - Réalisations RSE

Environnement

Lancement de l'étude sur la biodiversité, visant à évaluer l'impact environnemental de nos activités et à définir des mesures d'atténuation adaptées.

Lancement du bilan carbone pour l'année 2024, afin de mesurer et réduire notre empreinte carbone dans le cadre de notre stratégie de décarbonation.

Lancement de l'analyse de la double matérialité, pour évaluer les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance qui impactent à la fois notre organisation et nos parties prenantes.

Social

Sur le plan social, l'entreprise place la santé et la sécurité de ses collaborateurs au centre de ses actions, avec un suivi rigoureux des indicateurs de prévention et des audits réguliers. Des formations continues sont dispensées pour garantir un respect strict des normes de sécurité et une amélioration des conditions de travail. L'engagement en faveur de la diversité et de l'inclusion se traduit par des initiatives concrètes comme l'adaptation des postes pour les personnes en situation de handicap et des partenariats avec des associations locales. Sonasid soutient également l'éducation et l'insertion professionnelle à travers divers programmes sociaux et éducatifs, contribuant ainsi à l'amélioration des conditions de vie des communautés locales.

Gouvernance

La gouvernance responsable de Sonasid repose sur des principes de transparence et d'éthique stricts, garantissant une gestion rigoureuse et conforme aux standards internationaux. Le comité exécutif affiche une parité exemplaire avec 50% de femmes, et l'entreprise veille à la bonne application des exigences ESG à travers ses rapports et audits. Une politique d'achats responsables est en place pour favoriser les fournisseurs locaux et assurer des pratiques éthiques au sein de la chaîne d'approvisionnement. La lutte contre la corruption et les pratiques anticoncurrentielles est une priorité, renforcée par la mise en place d'un code de conduite et d'un système d'alerte garantissant un environnement intègre et conforme aux réglementations en vigueur.

LONGOMETAL ARMATURES

Le chiffre d'affaires s'établit à

980 MDH à fin décembre 2025 soit une hausse de **+10%** par rapport à 2024.

L'excédent brut d'exploitation affiche

47 MDH en amélioration de **+41%** par rapport à 2024.

Le résultat d'exploitation est de

53 MDH en hause de **+163%** par rapport à 2024.

Le résultat net s'établit à

23 MDH

LES COMPTES SOCIAUX

Le résultat d'exploitation s'établit à

396 MDH en augmentation de **+80%** par rapport à 2024.

Cette évolution est soutenue par l'amélioration des performances opérationnelles, la réduction des coûts, la contribution des produits à haute valeur ajoutée ainsi que le développement des activités de recyclage.

Le résultat financier ressort à

-2 MDH en 2025, en dégradation de **17 MDH** par rapport à 2024,

sous l'effet de la volatilité des devises. Le bilan de change reste stable avec un solde neutre en dépit des perturbations dues aux tarifs douaniers américains et aux tensions géopolitiques, soutenu par la contribution des dividendes de la filiale Longometal Armatures

Le résultat net social se situe ainsi à

261 MDH en progression de **+73 %** par rapport à 2024,

L'endettement net social se situe à

- 479 MDH

à fin décembre 2025 et sinscrit dans une tendance de fond haussière visant à allouer les excédents de cash disponibles à des investissements industriels créateurs de valeurs.

LES COMPTES CONSOLIDÉS

A fin décembre 2025, le chiffre d'affaires consolidé s'établit à

6 386 MDH en hausse de **+16 %** par rapport à fin décembre 2024

Le résultat net part du groupe s'établit à

272 MDH en augmentation de **+93 %**

par rapport à l'exercice précédent et se situe ainsi à son plus haut niveau depuis 2009.

Le Groupe conserve une structure bilancielle solide et résiliente avec **un endettement net consolidé**[1] s'élevant à

-400 MDH à fin décembre 2025.

Les capitaux propres consolidés s'établissent à

1 993 MDH en hausse de **+6 %** par rapport à 2024.

(1) Y compris titres et valeurs de placement.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANT POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Société	Capital social (KDH)	Participation au capital
Longometal Armatures	60.346	96.93%

PRISE DE CONTROLE

Néant

CESSION DE PARTICIPATION

Néant

PERSPECTIVES

Sonasid poursuit l'exécution de son plan stratégique « Act For Impact », axé sur le développement commercial, le renforcement de la compétitivité, le lancement de produits et services innovants et la consolidation de son leadership régional dans la production d'aciers à faible empreinte carbone. Dans cette dynamique, le Groupe devrait continuer de bénéficier de la croissance du marché de la construction attendue dans les années à venir.

MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les mandats des membres du conseil sont présentés au niveau du rapport financier annuel 2025.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Bénéfice net comptable	**260 501 204,31**	**Dirhams**
Réserve légale	**0,00**	**Dirhams**
Solde disponible en report à nouveau	**1 807 424,13**	**Dirhams**
Bénéfice distribuable	**262 308 628,44**	**Dirhams**
Dividende (Proposition)	**-202 800 000,00**	**Dirhams**
Report à nouveau	**59 508 628,44**	**Dirhams**

Le Conseil d'Administration propose la distribution de **202 800 000,00** dirhams de dividendes soit **52** dirhams par action et d'affecter au compte report à nouveau le solde non distribué, soit **59 508 628,44** dirhams.

Le dividende ainsi fixé serait mis en paiement au plus tard le 31 juillet 2026.

COMPTES SOCIAUX

Exercice du 1er Janvier au 31 Décembre 2025

BILAN ACTIF

	(En dirhams)	31-déc-25			31-déc-24
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	**IMMOBILISATIONS EN NON VALEUR (A)**				
	Frais préliminaires				
	Charges à répartir sur plusieurs exercices				
	Primes de remboursement des obligations				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	**60 291 999,14**	**57 918 631,05**	**2 373 368,09**	**2 748 608,01**
	Immobilisations en recherche et développement				
	Brevets, marques, droits et valeurs similaires	52 291 919,23	50 427 004,56	1 864 914,67	2 433 608,01
	Fonds commercial	7 491 626,49	7 491 626,49		
	Autres immobilisations incorporelles	508 453,42		508 453,42	315 000,00
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	**4 922 641 306,09**	**4 055 458 773,65**	**867 182 532,44**	**700 342 052,84**
	Terrains	113 500 460,66	10 661 601,66	102 838 859,00	103 680 596,93
	Constructions	553 772 354,31	516 212 230,12	37 560 124,19	40 630 883,18
	Installations techniques, matériel et outillage	4 017 884 969,22	3 451 312 339,84	566 572 629,38	528 290 174,01
	Matériel de transport	34 987 920,22	34 672 889,43	315 030,79	696 683,91
	Mobilier, matériel de bureau et aménag. divers	49 808 905,20	38 433 644,79	11 375 260,41	7 231 105,60
	Autres immobilisations corporelles	4 166 067,81	4 166 067,81		
	Immobilisations corporelles en cours	148 520 628,67		148 520 628,67	19 812 609,21
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (D)	**99 631 523,37**		**99 631 523,37**	**98 361 316,81**
	Prêts immobilisés	13 225,25		13 225,25	13 225,25
	Autres créances financières	41 124 198,12		41 124 198,12	39 853 991,56
	Titres de participation	58 494 100,00		58 494 100,00	58 494 100,00
	Autres titres immobilisés				
	ÉCART DE CONVERSION - ACTIF (E)				
	Diminution des créances immobilisées				
	Augmentation des dettes de financement				
	TOTAL I (A+B+C+D+E)	**5 082 564 828,60**	**4 113 377 404,70**	**969 187 423,90**	**801 451 977,66**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS (F)**	**1 439 892 601,35**	**67 629 965,91**	**1 372 262 635,44**	**942 040 517,51**
	Marchandises	30 461 738,98		30 461 738,98	15 933 112,31
	Matières et fournitures consommables	846 812 675,98	67 629 965,91	779 182 710,07	498 481 553,53
	Produits en cours	203 310 333,18		203 310 333,18	175 839 696,46
	Produits intermédiaires et résiduels	112 264 898,31		112 264 898,31	48 196 579,86
	Produits finis	247 042 954,90		247 042 954,90	203 589 575,35
	CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	**1 890 424 583,20**	**304 692 339,50**	**1 585 732 243,70**	**1 772 531 977,97**
	Fournisseurs débiteurs, avances & acomptes	61 846 470,52		61 846 470,52	12 052 177,20
	Clients et comptes rattachés	1 614 260 610,83	294 339 124,72	1 319 921 486,11	1 666 251 264,52
	Personnel - Débiteur	91 401,13		91 401,13	235 059,51
	État - Débiteur	134 865 906,39		134 865 906,39	78 492 394,99
	Compte d'associés				
	Autres débiteurs	72 683 042,60	10 353 214,78	62 329 827,82	13 302 111,10
	Comptes de régularisation - Actif	6 677 151,73		6 677 151,73	2 198 970,65
	TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)				**535 866 808,28**
	ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (I) (éléments circulants)	**1 289 085,08**		**1 289 085,08**	**1 552 553,37**
	TOTAL II (F+G+H+I)	**3 331 606 269,63**	**372 322 305,41**	**2 959 283 964,22**	**3 251 991 857,13**
TRÉSORERIE	**TRÉSORERIE-ACTIF**	**479 810 144,98**		**479 810 144,98**	**179 635 163,40**
	Chèques et valeurs à encaisser				
	Banques, T.G et C.C.P débiteurs	479 757 177,88		479 757 177,88	179 585 276,88
	Caisses, Régies d'avances et accréditifs	52 967,10		52 967,10	49 886,52
	TOTAL III	**479 810 144,98**		**479 810 144,98**	**179 635 163,40**
	TOTAL GÉNÉRAL I+II+III	**8 893 981 243,21**	**4 485 699 710,11**	**4 408 281 533,10**	**4 233 078 998,19**

BILAN PASSIF

		Exercice du : 01/01/2025 au 31/12/2025	
	(En dirhams)	Exercice	Exercice précédent
FINANCEMENT PERMANENT	**CAPITAUX PROPRES**		
	Capital social ou personnel (1)	390 000 000,00	390 000 000,00
	Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé		
	Capital appelé		
	dont versé	390 000 000,00	390 000 000,00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 604 062,88	1 604 062,88
	Ecarts de réévaluation		
	Réserve légale	39 000 000,00	39 000 000,00
	Autres réserves	845 654 313,94	845 654 313,94
	Report à nouveau (2)	1 807 424,13	3 042 858,26
	Résultats nets en instance d'affectation (2)		
	Résultat net de l'exercice (2)	260 501 204,31	150 864 565,87
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)	**1 538 567 005,26**	**1 430 165 800,95**
	CAPITAUX PROPRES ASSIMILÉS (B)		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	DETTES DE FINANCEMENT (C)		
	Emprunts Obligataires		
	Autres dettes de financement		
	PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)	**57 220 585,85**	**57 220 585,85**
	Provisions pour risques	57 220 585,85	57 220 585,85
	Provisions pour charges		
	ÉCARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)		
	Augmentation des créances immobilisées		
	Diminution des dettes de financement		
	TOTAL I (A + B + C + D + E)	**1 595 787 591,11**	**1 487 386 386,80**
PASSIF CIRCULANT	**DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)**	**2 784 648 904,73**	**2 716 793 425,15**
	Fournisseurs et comptes rattachés	2 164 261 660,74	2 286 153 929,15
	Clients créditeurs, avances et acomptes		2 556 121,76
	Personnel - Créditeur	5 025 607,18	8 946 531,88
	Organismes Sociaux	8 697 859,76	5 589 816,15
	État - Créditeur	604 796 908,20	411 640 157,36
	Comptes d'associés - Créditeurs	1 188 000,00	1 228 000,00
	Autres Créanciers	678 868,85	678 868,85
	Comptes de régularisation - Passif		
	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	**27 690 126,08**	**27 953 594,37**
	ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (H) (éléments circulants)	**154 911,18**	**945 591,87**
	TOTAL II (F + G + H)	**2 812 493 941,99**	**2 745 692 611,39**
TRÉSORERIE	**TRÉSORERIE - PASSIF**		
	Crédits d'escompte		
	Crédits de trésorerie		
	Banques (soldes créditeurs)		
	TOTAL III		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	**4 408 281 533,10**	**4 233 078 998,19**

(1) Capital personnel débiteur (–)
(2) Bénéficiare (+) ; déficitaire (–)

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES)

		(En dirhams)	Exercice du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025			
		NATURE	OPÉRATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE	TOTAUX DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT
			Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents		
			(1)	(2)	3 = 1 + 2	
EXPLOITATION	I	**PRODUITS D'EXPLOITATION**				
		Ventes de marchandises (en l'état)	11 340 135,51		11 340 135,51	14 861 127,38
		Ventes de biens et services produits	6 212 863 410,36		6 212 863 410,36	5 360 018 875,74
		Variation de stocks de produits (+ ou -) (1)	107 392 946,87		107 392 946,87	-91 519 279,24
		Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
		Subventions d'exploitation				
		Autres produits d'exploitation				
		Reprises d'exploitation : transferts de charges	74 082 039,63		74 082 039,63	90 604 508,35
		TOTAL I	**6 405 678 532,37**		**6 405 678 532,37**	**5 373 965 232,23**
	II	**CHARGES D'EXPLOITATION**				
		Achats revendus (2) de marchandises	8 386 604,49		8 386 604,49	18 995 569,69
		Achats consommés (2) de matières et fournitures	5 013 048 494,87		5 013 048 494,87	4 339 840 942,46
		Autres charges externes	458 024 016,77		458 024 016,77	348 060 034,60
		Impôts et taxes	80 587 276,30		80 587 276,30	73 859 527,07
		Charges de personnel	225 541 167,33		225 541 167,33	201 718 266,69
		Autres charges d'exploitation	1 188 000,00		1 188 000,00	1 428 000,00
		Dotations d'exploitation	222 520 844,78		222 520 844,78	169 531 514,00
		TOTAL II	**6 009 296 404,54**		**6 009 296 404,54**	**5 153 433 854,51**
	III	**RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)**	**396 382 127,83**		**396 382 127,83**	**220 531 377,72**
FINANCIER	IV	**PRODUITS FINANCIERS**				
		Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	15 793 380,00		15 793 380,00	5 849 400,00
		Gains de change	32 812 465,29		32 812 465,29	21 667 514,26
		Intérêts et autres produits financiers	2 240 329,09		2 240 329,09	4 430 581,06
		Reprises financières : transferts de charges	1 552 553,37		1 552 553,37	1 857 963,97
		TOTAL IV	**52 398 727,75**		**52 398 727,75**	**33 805 459,29**
	V	**CHARGES FINANCIÈRES**				
		Charges d'intérêts	19 779 771,08		19 779 771,08	9 210 581,63
		Pertes de change	33 295 949,25		33 295 949,25	8 183 772,64
		Autres charges financières				
		Dotations financières	1 289 085,08		1 289 085,08	1 552 553,37
		TOTAL V	**54 364 805,41**		**54 364 805,41**	**18 946 907,64**
	VI	**RÉSULTAT FINANCIER (IV - V)**	**-1 966 077,66**		**-1 966 077,66**	**14 858 551,65**

(1) Variation de stocks : stock final - stock initial; augmentation (+) ; diminution (-)
(2) Achats revendus ou consommés : achats - variation de stocks

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES)

		(En dirhams)	Exercice du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025			
		NATURE	OPÉRATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE	TOTAUX DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT
			Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents		
			(1)	(2)	3 = 1 + 2	
	VII	**RÉSULTAT COURANT (III + VI)**	**394 416 050,17**		**394 416 050,17**	**235 389 929,37**
NON COURANT	VIII	**PRODUITS NON COURANTS**				
		Produits de cessions d'immobilisations	42 384 984,92		42 384 984,92	
		Subvention d'équilibre				
		Reprises sur subventions d'investissement				
		Autres produits non courants	851 813,04		851 813,04	1 182 380,80
		Reprises non courantes : transferts de charges				
		TOTAL VIII	**43 236 797,96**		**43 236 797,96**	**1 182 380,80**
	IX	**CHARGES NON COURANTES**				
		Valeurs nettes d'amortissement des immobilisations cédées	76 186,00		76 186,00	
		Subventions accordées				
		Autres charges non courantes	20 477 552,47		20 477 552,47	11 976 569,30
		Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions				
		TOTAL IX	**20 553 738,47**		**20 553 738,47**	**11 976 569,30**
	X	**RÉSULTAT NON COURANT (VIII - IX)**	**22 683 059,49**		**22 683 059,49**	**-10 794 188,50**
	XI	**RÉSULTAT AVANT IMPÔTS (VII + ou - X)**	**417 099 109,66**		**417 099 109,66**	**224 595 740,87**
	XII	**IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS**	**156 597 905,35**		**156 597 905,35**	**73 731 175,00**
	XIII	**RÉSULTAT NET (XI - XII)**	**260 501 204,31**		**260 501 204,31**	**150 864 565,87**
	XIV	**TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)**	**6 501 314 058,08**		**6 501 314 058,08**	**5 408 953 072,32**
	XV	**TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XII)**	**6 240 812 853,77**		**6 240 812 853,77**	**5 258 088 506,45**
	XVI	**RÉSULTAT NET (PRODUITS - CHARGES)**	**260 501 204,31**		**260 501 204,31**	**150 864 565,87**

TABLEAU DE FINANCEMENT

01/01/2025 au 31/12/2025

I SYNTHÈSE DES MASSES DU BILAN	Exercice	Exercice précédent	Exercice a - b	
			Emplois	Ressources
	a	b	c	d
Financement permanent	1 595 787 591,11	1 487 386 386,80		108 401 204,31
Moins actif immobilisé	969 187 423,90	801 451 977,66	167 735 446,24	
= FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (1-2) (A)	**626 600 167,21**	**685 934 409,14**	**59 334 241,93**	
Actif circulant	2 959 283 964,22	3 251 991 857,13		292 707 892,91
Moins Passif circulant	2 812 493 941,99	2 745 692 611,39		66 801 330,60
= BESOINS DE FINANCEMENT GLOBAL (4-5) (B)	**146 790 022,23**	**506 299 245,74**		**359 509 223,51**
TRÉSORERIE NETTE (ACTIF - PASSIF) A - B	**479 810 144,98**	**179 635 163,40**		**300 174 981,58**

II EMPLOIS ET RESSOURCES	Exercice		Exerce précédent	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
I RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE				
AUTOFINANCEMENT (A)		**169 497 223,38**		**170 056 229,82**
+ Capacité d'autofinancement		321 597 223,38		251 956 229,82
- Distributions de bénéfices		152 100 000,00		81 900 000,00
CESSIONS ET RÉDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)		**42 384 984,92**		**14 000,00**
+ Cessions d'immobilisations incorporelles				
+ Cessions d'immobilisations corporelles		42 384 984,92		
+ Cessions d'immobilisations financières				
+ Récupérations sur créances immobilisées				14 000,00
AUGMENTATIONS DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILÉS (C)				
+ Augmentations de capital, apports				
+ Subvention d'investissement				
AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D) (nettes de primes de remboursement)				
TOTAL I RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)		**211 882 208,30**		**170 070 229,82**
II EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE				
ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS (E)	**271 216 450,23**		**186 925 814,36**	
+ Acquisitions d'immobilisations incorporelles	670 974,96		315 000,00	
+ Acquisitions d'immobilisations corporelles	269 275 268,71		186 610 814,36	
+ Acquisitions d'immobilisations financières				
+ Augmentation des créances immobilisées	1 270 206,56			
REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)				
REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (G)				
EMPLOIS EN NON VALEURS (H)				
TOTAL II EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	**271 216 450,23**		**186 925 814,36**	
III VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B F G)		**359 509 223,51**	**79 526 301,76**	
IV VARIATION DE LA TRÉSORERIE	**300 174 981,58**			**96 381 886,30**
TOTAL GÉNÉRAL	**571 391 431,81**	**571 391 431,81**	**266 452 116,12**	**266 452 116,12**

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION (E S G)

01/01/2025 au 31/12/2025

				EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
I - TABLEAU DE FORMATION DES RÉSULTATS (T F R)					
	1		Ventes de marchandises (en l'état)	11 340 135,51	14 861 127,38
	2	-	Achats revendus de marchandises	8 386 604,49	18 995 569,69
I		**=**	**MARGE BRUTES VENTES EN L'ÉTAT**	**2 953 531,02**	**-4 134 442,31**
II		**+**	**PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)**	**6 320 256 357,23**	**5 268 499 596,50**
	3		Ventes de biens et services produits	6 212 863 410,36	5 360 018 875,74
	4		Variation stocks produits	107 392 946,87	-91 519 279,24
	5		Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même		
III		**-**	**CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE (6+7)**	**5 471 072 511,64**	**4 687 900 977,06**
	6		Achats consommés de matières et fournitures	5 013 048 494,87	4 339 840 942,46
	7		Autres charges externes	458 024 016,77	348 060 034,60
IV		**=**	**VALEUR AJOUTÉE (I+II+III)**	**852 137 376,61**	**576 464 177,13**
	8	+	Subventions d'exploitation		
	9	-	Impôts et taxes	80 587 276,30	73 859 527,07
	10	-	Charges de personnel	225 541 167,33	201 718 266,69
V		**=**	**EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE) | INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)**	**546 008 932,98**	**300 886 383,37**
	11	+	Autres produits d'exploitation		
	12	-	Autres charges d'exploitation		
	13	+	Reprises d'exploitation, transferts de charges	1 188 000,00	1 428 000,00
	14	-	Dotations d'exploitation	74 082 039,63	90 604 508,35
VI		**=**	**RÉSULTAT D'EXPLOITATION (+ou-)**	**222 520 844,78**	**169 531 514,00**
VII		**+**	**RÉSULTAT FINANCIER**	**396 382 127,83**	**220 531 377,72**
VIII		**=**	**RÉSULTAT COURANT (+ou-)**	**-1 966 077,66**	**14 858 551,65**
IX		**+**	**RÉSULTAT NON COURANT**	**394 416 050,17**	**235 389 929,37**
	15	-	Impôts sur les résultats	22 683 059,49	-10 794 188,50
X		**=**	**RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE**	**260 501 204,31**	**150 864 565,87**
II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.) - AUTOFINANCEMENT (par méthode dite additive)					
	1		**Résultat net de l'exercice**		
			Bénéfice +	260 501 204,31	150 864 565,87
			Perte -		
	2	+	Dotations d'exploitation (1)	103 404 817,99	101 091 663,95
	3	+	Dotations financières (1)		
	4	+	Dotations non courantes (1)		
	5	-	Reprises d'exploitation (2)		
	6	-	Reprises financières (2)		
	7	-	Reprises non courantes (2)		
	8	-	Produits des cessions d'immobilisations	42 384 984,92	
	9	+	Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	76 186,00	
I			**CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (C A F)**	**321 597 223,38**	**251 956 229,82**
	10	**-**	**Distributions de bénéfices**	**152 100 000,00**	**81 900 000,00**
II		**=**	**AUTOFINANCEMENT**	**169 497 223,38**	**170 056 229,82**

(1) À l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passif circulants et à la trésorerie
(2) À l'exclusion des reprises relatives aux actifs circulants et à la trésorerie
(3) Y compris reprises sur subventions d'investissements

PRINCIPALES MÉTHODES D'ÉVALUATION SPÉCIFIQUES À L'ENTREPRISE

au 31/12/2025

Indication des méthodes d'évaluation appliquées par l'entreprise		
Ne sont reprises ci-dessous que les méthodes propres à la Société.		
I.	**ACTIF IMMOBILISÉ**	
A.	**ÉVALUATION DE L'ENTREPRISE**	
1.	Immobilisations en non-valeurs	Au coût réel suivant facture ou contrat
2.	Immobilisations incorporelles	Au coût réel suivant facture ou contrat
3.	Immobilisations corporelles	- Prise en compte de la capitalisation boursière si inférieure au montant des CP comme indice de perte de valeur; - Utilisation de la méthode DCF en se basant sur un BP validé par le CA sur un horizon de 5 ans pour évaluer la valeur d'utilisation des actifs; - Sonasid considéré comme une Unité Génératrice de trésorie (interdépendance entre les usines)
4.	Immobilisations financières	Au prix d'aquisition
B.	**CORRECTIONS DE VALEUR**	
1.	Méthodes d'amortissements	Linéaire suivant taux d'usage généralement admis
2.	Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation	Matériel obsolète: suivant valeur d'usage
		Titres de participation: suivant situation nette de la société concernée
3.	Méthodes de détermination des écarts de conversion - Actif	Différence entre le cours historique et le cours de clôture
II.	**ACTIF CIRCULANT (Hors trésorerie)**	
A.	**ÉVALUATION À L'ENTRÉE**	
1.	Stocks	**- Marchandises et matières premières:** coût d'achat comprenant les frais d'approche et n'incluant pas les charges indirectes et les frais financiers selon la méthode du PRMP **- Produits finis:**coût direct de production n'incluant pas les frais financiers selon la méthode du PRMP.
2.	Créances	Coût réel (sur facture)
3.	Titres et valeurs de placement	Prix d'acquisition
B.	**CORRECTIONS DE VALEUR**	
1.	Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation	**Stock pièces de rechange**: Un inventaire Qualitatif + Une Provision statistique pour rotation longue du stock, en dehor des articles stratégique: [1 - 2] : Provision = 25% x Valeur du stock à la clôture [2 - 3] : Provision = 50% x Valeur du stock à la clôture [3 - 4] : Provision = 75% x Valeur du stock à la clôture 4 et Plus: Provision = Valeur du stock à la clôture **Stock Matière et Produit Finis** : Un inventaire Qualitatif Créances: suivant dégré d'insolvabilité au cas par cas
2.	Méthodes de détermination des écarts de conversion - Actif	Différence entre le cours historique et le cours de clôture
III.	**FINANCEMENT PERMANENT**	
1.	Méthodes de réévaluation	Néant
2.	Méthodes d'évaluation des provisions réglementées	Amortissement dégressif selon la réglementation fiscale
3.	Dettes de financement permanent	Montant octroyé par la banque suivant contrat
4.	Méthodes d'évaluation des provisions durables pour risques et charges	Selon l'estimation à la fin de l'exercice des charges à payer
5.	Méthodes de détermination des écarts de conversion - Passif	Différence entre le cours historique et le cours de clôture
IV.	**PASSIF CIRCULANT (Hors trésorerie)**	
1.	Dettes du passif circulant	Coût réel selon facture ou contrat Conversion des dettes en devises au cours négocié ou de clôture à la fin de l'exercice
2.	Méthodes d'évaluation des autres provisions pour risques et charges	- Cette provision est calculée sur la base du risque lié aux oppositions en cours et de la révision potentielle des indemnités d'expropriation sur la base des derniers jugements; - L'évaluation du risque potentiel n'inclut pas les risques inhérents au dol.
3.	Méthodes de détermination des écarts de conversion - Passsif	Différence entre le cours historique et le cours de clôture
V.	**TRÉSORERIE**	
1.	Trésorerie - Actif	Suivant pièces bancaires
2.	Trésorerie - Passif	Suivant pièces bancaires
3.	Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation	

ÉTAT DES DÉROGATIONS

01/01/2025 au 31/12/2025

Indication des Dérogations	Justification des Dérogations	Influence des Dérogations sur le Patrimoine, la Situation Financière et les Résultats
I- Dérogations aux principes comptables fondamentaux	**NÉANT**	**NÉANT**
II- Dérogations aux méthodes d'évaluation	**NÉANT**	**NÉANT**
III- Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	**NÉANT**	**NÉANT**

ÉTAT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES

01/01/2025 au 31/12/2025

Nature des Changements	Justification des Changements	Influence sur le Patrimoine, la Situation Financière et les Résultats
I CHANGEMENT AFFECTANT LES MÉTHODES D'ÉVALUATION		
	NÉANT	**NÉANT**
II CHANGEMENT AFFECTANT LES RÈGLES DE PRÉSENTATION		
	NÉANT	**NÉANT**

DÉTAIL DES NON-VALEURS

01/01/2025 au 31/12/2025

Compte Principal	Intitulé	Montant
211	**FRAIS PRÉLIMINAIRES**	**NÉANT**
2111	Frais de constitution	
2112	Frais préalables au démarrage	
2113	Frais d'augmentation du capital	
2114	Frais sur opérations de fusions, scissions et transformations	
2116	Frais de prospection	
2117	Frais de publicité	
2118	Autres frais préliminaires	
212	**CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES**	
21210000	Frais d'acquisition des immobilisations JORF	
21210000	Frais d'acquisition des logements JORF	
21210000	Frais d'acquisition des Logements ACIERIE	
21210000	Frais d'acquisition des Logements	
21210000	Frais d'acquisition terrains	
21210000	Frais d'acquisition des Plateaux TWIN CENTER	
213	**PRIME DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS**	
2130	Primes de remboursements des obligations	
	TOTAL	

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIÈRES

01/01/2025 au 31/12/2025

NATURE	MONTANT BRUT DÉBUT EXERCICE	AUGMENTATION			DIMINUTION			MONTANT BRUT FIN EXERCICE
		Acquisition	Production par l'entreprise pour elle-même	Virement	Cession	Retrait	Virement	
IMMOBILISATIONS EN NON-VALEURS								
* Frais préliminaires								
* Charges à répartir sur plusieurs exercices								
* Primes de remboursement d'obligations								
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**59 621 024,18**	**670 974,96**						**60 291 999,14**
* Immobilisation en recherche et développement								
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	51 814 397,69	477 521,54						52 291 919,23
* Fonds commercial	7 491 626,49							7 491 626,49
* Autres immobilisations incorporelles	315 000,00	193 453,42						508 453,42
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**4 653 442 223,38**	**269 275 268,71**		**140 567 249,25**	**76 186,00**	**140 567 249,25**		**4 922 641 306,09**
* Terrains	113 576 646,66				76 186,00			113 500 460,66
* Constructions	543 260 464,75			10 511 889,56				553 772 354,31
* Installations techniques, matériel et outillage	3 893 974 587,06			123 910 382,16				4 017 884 969,22
* Matériel de transport	34 872 066,22			115 854,00				34 987 920,22
* Mobilier, matériel de bureau et aménagements	43 779 781,67			6 029 123,53				49 808 905,20
* Autres immobilisations corporelles	4 166 067,81							4 166 067,81
* Immobilisations corporelles en cours	19 812 609,21	269 275 268,71				140 567 249,25		148 520 628,67
TOTAL GÉNÉRAL	**4 713 063 247,56**	**269 946 243,67**		**140 567 249,25**	**76 186,00**	**140 567 249,25**		**4 982 933 305,23**

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

01/01/2025 au 31/12/2025

NATURE	Cumul d'amortissement début exercice	Dotation de l'exercice	Amortissements sur les immobilisations sorties	Cumul d'amortissement en fin d'exercice
	1	2	3	4 = 1 + 2 - 3
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS				
* Frais préliminaires				
* Charges à répartir sur plusieurs exercices				
* Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**49 380 789,68**	**1 046 214,88**		**50 427 004,56**
* Immobilisation en recherche et développement				
* Brevets, marques droits et valeurs similaires	49 380 789,68	1 046 214,88		50 427 004,56
* Fonds commercial				
* Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**3 953 100 170,54**	**102 358 603,11**		**4 055 458 773,65**
* Terrains				
* Constructions	512 525 631,30	14 348 200,48		526 873 831,78
* Installations techniques; matériel et outillage	3 365 684 413,05	85 627 926,79		3 451 312 339,84
* Matériel de transport	34 175 382,31	497 507,12		34 672 889,43
* Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	36 548 676,07	1 884 968,72		38 433 644,79
* Autres immobilisations corporelles	4 166 067,81			4 166 067,81
* Immobilisations corporelles en cours				
TOTAL GÉNÉRAL	**4 002 480 960,22**	**103 404 817,99**		**4 105 885 778,21**

TABLEAU DES PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS

01/01/2025 au 31/12/2025

Date de cession ou de retrait	Compte Principal	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur nette d'amortissements	Produit de cession	Plus- values	Moins- values
Immobilisations Incorporelles	22+			**NÉANT**			
Immobilisations corporelles	**23+**	**76 186,00**		**76 186,00**	**42 384 984,92**	**42 308 798,92**	
	2311	76 186,00		76 186,00	42 384 984,92	42 308 798,92	
Immobilisations Financières	**24+ & 25+**			**NÉANT**			
TOTAL							

TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

01/01/2025 au 31/12/2025

Raison sociale de la société émettrice	N° IF	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur nette comptable	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C P C de l'exercice
							Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9
LONGOMETAL ARMATURES	1087941	INDUSTRIE	60 346 000,00	96,93%	58 494 100,00	58 494 100,00	31/12/2025	-89 979 163,70	23 055 234,61	15 793 380,00
Total			**60 346 000,00**	**96,93%**	**58 494 100,00**	**58 494 100,00**	**31/12/2025**	**-89 979 163,70**	**23 055 234,61**	**15 793 380,00**

TABLEAU DES PROVISIONS

01/01/2025 au 31/12/2025

N A T U R E	MONTANT DÉBUT EXERCICE	DOTATIONS			REPRISES			MONTANT FIN EXERCICE
		D'exploitation	Financières	Non courantes	D'exploitation	Financières	Non courantes	
1 Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	7 491 626,49							7 491 626,49
2 Provisions réglementées								
3 ProvisIons durables pour risques et charges	57 220 585,85							57 220 585,85
SOUS TOTAL (A)	**64 712 212,34**							**64 712 212,34**
4 Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	310 154 857,68	119 116 026,79			56 948 579,06			372 322 305,41
5 Autres provisions pour risques et charges	27 953 594,37		1 289 085,08			1 552 553,37		27 690 126,08
6 Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie								
SOUS TOTAL (B)	**338 108 452,05**	**119 116 026,79**	**1 289 085,08**		**56 948 579,06**	**1 552 553,37**		**400 012 431,49**
TOTAL (A+B)	**402 820 664,39**	**119 116 026,79**	**1 289 085,08**		**56 948 579,06**	**1 552 553,37**		**464 724 643,83**

TABLEAU DES CRÉANCES

01/01/2025 au 31/12/2025

Créances	Total	Analyse par Échéance			Autres Analyses			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Échues et non recouvrées	Montants en Devises	Montants sur l'État et Organismes Publics	Montants sur les Entreprises liées	Montants Représentés par Effets
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	**41 137 423,37**	**41 137 423,37**						
- Prêts immobilisés	13 225,25	13 225,25						
- Autres créances financières	41 124 198,12	41 124 198,12						
DE L'ACTIF CIRCULANT	**1 890 424 583,20**		**1 890 424 583,20**	**304 692 339,50**		**134 865 906,39**		**256 179 457,16**
- Fournisseurs débiteurs avances et acomptes	61 846 470,52		61 846 470,52					
- Clients et comptes rattachés	1 614 260 610,83		1 614 260 610,83	294 339 124,72				256 179 457,16
- Personnel	91 401,13		91 401,13					
- État	134 865 906,39		134 865 906,39			134 865 906,39		
- Comptes d'associés								
- Autres débiteurs	72 683 042,60		72 683 042,60	10 353 214,78				
- Compte de régularisation - Actif	6 677 151,73		6 677 151,73					

TABLEAU DES DETTES

01/01/2025 au 31/12/2025

Dettes	Total	Analyse par Échéance			Autres Analyses			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Échues et non payées	Montants en Devises	Montants sur l'État et Organismes Publics	Montants sur les Entreprises liées	Montants Représentés par Effets
DE FINANCEMENT								
- Emprunts obligataires								
- Autres dettes de financement								
DU PASSIF CIRCULANT	**2 784 648 904,73**	**2 784 648 904,73**			**613 494 767,96**	**1 188 000,00**		**410 405 917,33**
- Fournisseurs et comptes rattachés	2 164 261 660,74	2 164 261 660,74						410 405 917,33
- Clients créditeurs, avances et acomptes								
- Personnel	5 025 607,18	5 025 607,18						
- Organismes sociaux	8 697 859,76	8 697 859,76			8 697 859,76			
- État	604 796 908,20	604 796 908,20			604 796 908,20			
- Comptes d'associés	1 188 000,00	1 188 000,00				1 188 000,00		
- Autres créanciers	678 868,85	678 868,85						
- Comptes de régularisation - Passif								

TABLEAU DES SÛRETÉS RÉELLES DONNÉES OU REÇUES

01/01/2025 au 31/12/2025

Tiers Débiteurs ou Tiers Créditeurs	Montant couvert par la Sûreté	Nature (1)	Date et Lieu d'inscription	Objet (2)(3)	V.N.C de la sûreté donnée à la date de clôture
NÉANT					
NÉANT					

(1) Gage: 1 - Hypothèque: 2 - Nantissement: 3 - Warrant: 4 - Autres: 5 - (à préciser)
(2) Préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données) (entreprises liées, associés, membres du personnel)
(3) Préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues)

ENGAGEMENTS FINANCIERS REÇUS OU DONNÉS HORS OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL

01/01/2025 au 31/12/2025

NATURE	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
Engagements donnés		
. CAUTIONS ET AVALS		95 786 492
. AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS		
- CRÉDIT D'ENLÈVEMENT	95 000 000	95 000 000
- CRÉDITS DOCUMENTAIRES, REMISES DOCUMENTAIRES ET ESCOMPTES	2 016 878 500	993 021 741
- OBLIGATIONS CAUTIONNÉES		
UNE VALEUR GLOBALE DE	214 475 966	203 996 726
- CAUTIONS DONNÉES		
UNE VALEUR GLOBALE DE	113 864 644,32	
TOTAL MAD	**2 440 219 110,32**	**1 387 804 959,80**
Engagements reçus		
- AVALS ET CAUTIONS		
- CAUTIONS RECUS DES CLIENTS	221 070 000,00	226 402 000,00
- CAUTIONS RECUS DES FOURNISSEURS EN MAD	6 243 399,67	5 515 141,76
- CAUTIONS RECUS DES FOURNISSEURS EN EUR	154 660 724,81	154 660 724,81
- CAUTIONS RECUS DES FOURNISSEURS EN USD	15 293 830,05	15 293 830,05
- CAUTIONS RECUS DES FOURNISSEURS EN SEK	2 357 561,29	2 357 561,29
- CAUTIONS RECUS DES FOURNISSEURS EN GBP	489 659,90	489 659,90
TOTAL MAD	**6 243 399,67**	**5 515 141,76**
TOTAL EURO	**154 660 724,81**	**154 660 724,81**
TOTAL USD	**15 293 830,05**	**15 293 830,05**
TOTAL SEK	**2 357 561,29**	**2 357 561,29**
TOTAL GBP	**489 659,90**	**489 659,90**

TABLEAU DES BIENS EN CRÉDIT-BAIL

01/01/2025 au 31/12/2025

RUBRIQUES 1	Date de la 1ère échéance 2	Durée du contrat en mois 3	Valeur estimée du bien à la date du contrat 4	Durée théorique d'amortissement du bien 5	Cumul des exercices précédents des redevances 6	Montant de l'exercice des redevances 7	Redevances restant à payer		Prix d'achat résiduel en fin de contrat 10	Observations 11
							A moins d'un an 8	A plus d'un an 9		
NÉANT										
TOTAL										

DÉTAIL DES POSTES DU C P C (CHARGES)

01/01/2025 au 31/12/2025

(POSTES)	DÉSIGNATION	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
	CHARGES D'EXPLOITATION		
611	**Achats revendus de marchandises**		
	* Achats de marchandises	11 665 938,74	14 246 624,52
	* Variation des stocks de marchandises (±)	-3 279 334,25	4 748 945,17
	Total	**8 386 604,49**	**18 995 569,69**
612	**Achats consommés de matières et fournitures**		
	* Achat de matières premières	4 244 279 305,25	3 447 046 133,03
	* Variation des stocks de matières premières (±)	-184 492 989,74	-114 302 971,03
	* Achats de matières et fournitures consommables et d'emballages	612 311 476,27	565 322 655,06
	* Variation des stocks de matières, fournitures et emballages (±)	-151 981 372,40	
	* Achats non stockés de matières et de fournitures	391 237 967,26	368 567 869,93
	* Achats de travaux, études et prestations de services	101 694 108,23	73 207 255,47
	Total	**5 013 048 494,87**	**4 339 840 942,46**
613/614	**Autres charges externes**		
	* Locations et charges locatives	21 554 036,09	22 571 678,20
	* Redevances de crédit-bail	7 647 971,90	9 177 559,28
	* Entretien et réparations	9 759 081,71	5 359 978,05
	* Primes d'assurances	31 966 934,71	20 998 167,78
	* Rémunérations du personnel extérieur à l'entreprise	15 215 819,79	12 154 672,61
	* Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	127 698 601,81	110 356 164,17
	* Redevances pour brevets, marques, droits	1 642 311,06	312 368,43
	* Transports	174 204 873,39	136 206 610,40
	* Déplacements, missions et réceptions	18 275 184,33	14 198 052,63
	* Reste du poste des autres charges externes	50 059 201,98	16 724 783,05
	Total	**458 024 016,77**	**348 060 034,60**
617	**Charges de personnel**		
	* Rémunération du personnel	165 718 277,57	148 810 267,08
	* Charges sociales	54 173 080,25	45 804 457,87
	* Reste du poste des charges de personnel	5 649 809,51	7 103 541,74
	Total	**225 541 167,33**	**201 718 266,69**
618	**Autres charges d'exploitation**		
	* Jetons de présence	1 188 000,00	1 428 000,00
	* Pertes sur créances irrécouvrables		
	* Reste du poste des autres charges d'exploitation		
	Total	**1 188 000,00**	**1 428 000,00**
638	**CHARGES FINANCIÈRES**		
	*Autres charges financières		
	* Charges nettes sur cessions de titres et valeurs de placement		
	* Reste du poste des autres charges financières		
	Total		
658	**CHARGES NON COURANTES**		
	Autres charges non courantes		
	* Pénalités sur marchés et dédits		
	* Rappels d'impôts (autres qu'impôts sur les résultats)		
	* Pénalités et amendes fiscales et pénales	5 280 895,65	518 749,93
	* Créances devenues irrécouvrables		
	* Reste du poste des autres charges non courantes	15 196 656,82	11 457 819,37
	Total	**20 477 552,47**	**11 976 569,30**

DÉTAIL DES POSTES DU C P C (PRODUITS)

01/01/2025 au 31/12/2025

(POSTES)	DÉSIGNATION	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
	PRODUITS D'EXPLOITATION		
711	**Ventes de marchandises**		
	* Ventes de marchandises au Maroc	11 340 135,51	11 645 665,04
	* Ventes de marchandises à l'étranger		3 215 462,34
	* Reste du poste des ventes de marchandises		
	Total	**11 340 135,51**	**14 861 127,38**
712	**Ventes de biens et services produits**		
	* Ventes de biens au Maroc	6 151 150 850,81	5 212 013 115,41
	* Ventes de biens à l'étranger	45 771 106,84	134 726 490,59
	* Ventes des services au Maroc	11 694 409,30	12 603 059,70
	* Ventes des services à l'étranger		
	* Redevances pour brevets, marques, droits		
	* Reste du poste des ventes et services produits	4 247 043,41	676 210,04
	Total	**6 212 863 410,36**	**5 360 018 875,74**
713	**Variation des stocks de produits**		
	* Variation des stocks des biens produits (±)	43 453 379,55	-43 475 794,80
	* Variation des stocks des services produits (±)		-8 617 008,96
	* Variation des stocks des produits en cours (±)	63 939 567,32	-39 426 475,48
	Total	**107 392 946,87**	**-91 519 279,24**
718	**Autres produits d'exploitation**		
	* Jetons de présence reçus		
	* Reste du poste des produits divers		
	Total		
719	**Reprises d'exploitation transferts de charges**		
	* Reprises d'exploitation	56 948 579,92	70 397 096,71
	* Transferts de charges	17 133 459,71	20 207 411,64
	Total	**74 082 039,63**	**90 604 508,35**
738	**PRODUITS FINANCIERS**		
	* **Intérêts et autres produits financiers**		
	* Intérêts et produits assimilés		
	* Revenus des créances rattachées à des participations		
	* Produits nets sur cessions de titres et valeurs de placement	2 240 329,09	4 430 581,06
	* Reste du poste intérêts et autres produits financiers		
	Total	**2 240 329,09**	**4 430 581,06**

PASSAGE DU RÉSULTAT NET COMPTABLE AU RÉSULTAT FISCAL 01/01/2025 au 31/12/2025

INTITULÉS	MONTANT (+)	MONTANT (-)
RESULTAT NET COMPTABLE		
- Bénéfice net	**260 501 204,31**	
- Perte nette		
RÉINTÉGRATIONS FISCALES	**303 437 909,63**	
1. Courantes	**130 314 461,85**	
- Provision pour dépréciation des stocks	67 629 965,91	
- Provision pour dépréciation des comptes clients	51 486 060,88	
- Excédent non déductible sur les cadeaux publicitaires	2 024 091,50	
- Dons non déductibles		
- Charges des exercices antérieurs	9 019 432,38	
- Provisions non déductibles		
- Excédent non déductible sur les intérêts des comptes courants		
- Écart de conversion passif	154 911,18	
Total des réintégrations courantes	**130 314 461,85**	
2. Non Courantes	173 123 447,78	
- Amendes, pénalités et majorations de retard	5 280 895,65	
- Cohésion sociale	11 171 391,00	
- Impôt sur les Sociétés (IS)	156 597 905,35	
- Autres charges non courantes non déductibles	73 255,78	
Total des réintégrations non courantes	**173 123 447,78**	
DÉDUCTION FISCALES		**103 357 039,38**
1. Courantes		
- Écart de conversion passif exercice précédent		945 591,87
- Reprise provision pour dépréciation des stocks		56 615 451,47
- Reprise provision pour dépréciation des clients		333 128,45
- Abattement sur les produits de participation		15 793 380,00
- Abattement sur Expropriation		29 669 487,59
Total des déductions courantes		**103 357 039,38**
2. Non Courantes		
Total des déductions non courantes		
Total	**563 939 113,94**	**103 357 039,38**
RÉSULTAT BRUT FISCAL		
Bénéfice brut si T1 > T2 (A)	**460 582 074,56**	
Déficit brut fiscal si T1 < T2 (B)		
- Déficit ou fraction de déficit correspondant à la dotation aux amortissements pratiqués.		
- Surplus correspondant au déficit d'exploitation.		
REPORTS DÉFICITAIRES IMPUTÉS (C) (1)		
- Exercice N-4		
- Exercice N-3		
- Exercice N-2		
- Exercice N-1		
- Déficit absorbé sur les amortissements indéfiniment reportables		
RÉSULTAT NET FISCAL		
Bénéfice net fiscal (A-C) ou		**460 582 074,56**
Déficit net fiscal (B)		
CUMUL DES REPORTS DE DÉFICITS SUR AMORTISSEMENTS		
CUMUL DES DÉFICITS D'EXPLOITATION RESTANT À REPORTER FISCALEMENT		
- Exercice N-4		
- Exercice N-3		
- Exercice N-2		
- Exercice N-1		

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT COURANT APRÈS IMPÔTS 01/01/2025 au 31/12/2025

I DÉTÉRMINATION DU RÉSULTAT	MONTANT
Résultat courant d'après C P C (+/-)	**394 416 050,17**
Réintégrations fiscales sur opérations courantes (+)	130 314 461,85
Déductions fiscales sur opérations courantes (-)	73 687 551,79
Résultat courant théoriquement imposable (=)	**451 042 960,23**
Impôt théorique sur résultat courant (-)	153 354 606,48
Résultat courant après impôts (=)	**241 061 443,69**

II. INDICATION DU RÉGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYÉS PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPÉCIFIQUES

*** Société soumise à l'IS**
*** TVA regime des encaissements**
*** Taux IS progressif à 34% en 2025**
*** Abbattement 70% sur produit de cession de bien d'exploitation**

DÉTAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE 01/01/2025 au 31/12/2025

NATURE	Solde au début de l'exercice	Opérations comptables de l'exercice	Déclarations TVA de l'exercice	Solde fin d'exercice
	(1)	(2)	(3)	(1+2-3=4)
A. T.V.A. Facturée	**318 029 253,29**	**966 620 006,71**	**1 284 649 260,00**	**278 929 894,55**
B. T.V.A. Récupérable	**78 492 394,99**	**934 940 908,31**	**1 013 433 303,30**	**58 900 450,39**
* Crédit antérieur				
* sur charges	76 063 106,91	930 505 840,65	1 006 568 947,56	58 258 353,14
* sur immobilisations	2 429 288,08	4 435 067,66	6 864 355,74	642 097,25
C. T.V.A. due ou crédit de T.V.A. = (A-B)	**239 536 858,30**			**220 029 444,16**

PASSIF ÉVENTUEL 01/01/2025 au 31/12/2025

PASSIF ÉVENTUEL

Les exercices 2022, 2023 2024 et 2025 ne sont pas encore prescrits. Par conséquent, des passifs peuvent découler d'un contrôle éventuel de l'administration fiscale au titre des dits exercices, et ce pour l'Impôt sur le Revenu (IR), la Taxe sur la valeur Ajoutée (TVA) l'Impôt sur les Sociétés (IS) et les autres Impôts et taxes indirects.

Les déclarations CNSS n'ont pas fait l'objet d'un contrôle et sont susceptibles d'être sujettes à des vérifications et à d'éventuels redressements.

Au titre de la période non prescrite, les impôts émis par voie de rôles peuvent également faire l'objet de révision.

ÉTAT DE RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

01/01/2025 au 31/12/2025

Principaux associés		NOMBRE DE TITRES		Valeur nominale de chaque action ou part sociale	MONTANT DU CAPITAL		
Nom, prénom ou raison sociale	Adresse	Ex N - 1	Ex N		Souscrit	Appelé	Libéré
NOUVELLES SIDERURGIE INDUSTRIELLE	60, RUE D'ALGER CASABLANCA	2 529 346	2 529 346	100,00	252 934 600,00	252 934 600,00	252 934 600,00
M GUY MOTAIS de NARBONNE	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00
Mr. ARROUB MOHAMED RAMSES	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00
M. Hassan BOUHEMOU	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00
M. Jean Claude Gerardy	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00
M. Richard COMFORT	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00
M. Berold COSTA de BEAUREGARD	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00
Mr. LEFEVRE FRANCIS	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00
Mr. GENEST PASCAL	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00
M. Abdelouahab BEN SARI	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00
Mr TAZI MOHAMED HAKIM	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00
Mr,OURIAGLI HASSAN	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00
Mr CEDRIC BOUZAR	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00
M,HUGUES FAUVILLE	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00
M,CHOLET VINCENT	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00
ORDINI JEAN-PAUL	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	0	0	100,00	0,00	0,00	0,00
M. SAID EL HADI	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00
M. Rachid Benyakhlef	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00
CIMR	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00
RMA WATANYA	83, av de l' Armée Royale CASABLANCA	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00
MCMA	16 Rue Abou Inane, Rabat	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00
TAUD AYMAN	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00
BOCK ANDRE MARIE FREDERIC	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00
ATTIJARI WAFABANK	2, bd Moulay Youssef CASABLANCA	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00
Mme. LOULIDI FARAH	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00
Mr. LE GOUIC VINCENT	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00
Mr. SERRA CALLEJO JAVIER	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00
M,QUINKE CHRISTIAN	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00
SANAA BAKKAL	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00
MAKRAM TARIQ	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00
Mr. TETTEROO PAUL	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00
ERIC NIEDZELA	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00
Actions au Porteurs	Bourse de Casablanca	1 370 624	1 370 624	100,00	137 062 400,00	137 062 400,00	137 062 400,00
T o t a l		**3 900 000**	**3 900 000**		**390 000 000**	**390 000 000**	**390 000 000**

(1) Quand le nombre des associés est inférieur à 10, l'entreprise doit déclarer tous les participants au capital, dans les autres cas, il y a lieu de ne mentionner que les 10 principaux associés par ordre d'importance décroissante.

ÉTAT D'AFFECTATION DES RÉSULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

01/01/2025 au 31/12/2025

A. ORIGINE DES RÉSULTATS À AFFECTER	MONTANT	B. AFFECTATION DES RÉSULTATS	MONTANT
Décision AGO du 19 juin 2025		Réserve légale	
Report à nouveau	3 042 858,26	Réserve spéciale pour investissement	
Résultats nets en instance d'affectation		Tantièmes	
Résultat net de l'exercice 2024	150 864 565,87	Dividendes distribués	152 100 000,00
Prélèvements sur les réserves		Autres affectations (en instance d'affectation)	
Autres prélèvements		Report à nouveau	1 807 424,13
TOTAL A	**153 907 424,13**	**TOTAL B**	**153 907 424,13**

RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTREPRISE AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

01/01/2025 au 31/12/2025

Nature des Indications	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025
SITUATION NETTE DE L'ENTREPRISE			
Capitaux propres plus capitaux propres assimilés moins immobilisations en non-valeurs	1 361 201 235	1 430 165 801	1 538 567 005,26
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE			
1 Chiffre d'affaires hors taxes	4 908 194 592	5 374 880 003	6 224 203 545,87
2 Résultat avant impôts	116 625 380	224 595 741	417 099 109,66
3 Impôts sur les résultats	37 527 771	73 731 175	156 597 905,35
4 Bénéfices distribués	117 000 000	81 900 000	152 100 000,00
5 Résultats non distribués (mis en réserves ou en instance d'affectation)	79 097 609	150 864 566	260 501 204,31
RÉSULTAT PAR TITRE (Pour les sociétés par actions et SARL)			
Résultat net par action ou part sociale	20,28	38,68	66,80
Bénéfices distribués par action ou part sociale	30,00	21,00	39,00
PERSONNEL			
Montant des salaires bruts de l'exercice	139 387 743	148 810 267	165 718 277,57
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	633	649	689,00

TABLEAU DES OPÉRATIONS EN DEVISES COMPTABILISÉES PENDANT L'EXERCICE

01/01/2025 au 31/12/2025

Nature	Entrée Contre-Valeur en Dirhams	Sortie Contre-Valeur en Dirhams
- Financement permanent		
- Immobilisations brutes		**121 817 589,23**
- Rentrées sur immobilisations		
- Remboursement des dettes de financement		
- Produits	**7 525 982,85**	
- Charges		**3 580 042 598,28**
TOTAL DES ENTRÉES	**7 525 982,85**	
TOTAL DES SORTIES		**3 580 042 598,28**
BALANCE DEVISES	**3 572 516 615,43**	
TOTAL (ÉGALITÉ)	**3 580 042 598,28**	**3 580 042 598,28**

DATATIONS ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

01/01/2025 au 31/12/2025

I.DATATION
'Date de clôture (1) 31 décembre 2025
Date d'établissement des états de synthèse (2) 31 Mars 2026
(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice
(2) Justification en cas de dépassement du délais réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse
II. ÉVÉNEMENTS NÉS POSTÉRIEUREMENT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES À CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA PREMIÈRE COMMUNICATION DES ÉTATS DE SYNTHÈSE
INDICATION DES ÉVÉNEMENTS
Événements favorables
NÉANT
Événements dé-favorables
NÉANT

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES SOCIAUX

Deloitte.

Bd Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment C – Tour Ivoire 3 – 3ème étage
La Marina - Casablanca

pwc

Lot 57, Tour CFC – Casa Anfa
10220 Hay Hassani
Casbalanca

Aux Actionnaires de la société
SONASID S.A.
Route nationale n° 2
El Aaroui – BP 551
Nador

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société SONASID S.A, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 1 538 567 005,26 dont un bénéfice net de MAD 260 501 204,31.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société SONASID S.A. au 31 décembre 2025, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

- **Provision pour risques**

Question clés identifiée	Notre réponse d'audit
SONASID est exposée à des risques inhérents à son activité, notamment en ce qui concerne le risque lié à l'acquisition de fonciers. Comme mentionné dans l'état A1 « Principes comptables » de l'annexe aux comptes sociaux, les provisions pour risques pour un montant de MMAD 79 comprennent une provision au titre du risque foncier qui constitue un point clé de notre audit compte tenu du degré de jugement exercé par la Direction dans l'estimation de ce risque et du caractère potentiellement significatif de son incidence.	Dans le cadre de notre audit, les procédures mises en place ont consisté à : - Examiner les procédures mises en œuvre par la société afin de recenser les risques auxquels elle est exposée. - Prendre connaissance de l'analyse des risques effectuée par la direction, de la documentation correspondante y compris les analyses menées par les conseils externes. - Apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la Direction pour estimer le montant des provisions comptabilisées. - Examiner le caractère approprié des informations relatives à ces risques présentées en annexe aux comptes sociaux.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 28 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit	PwC Maroc
Deloitte Audit Bd Sidi Mohammed Benabdellah Bâtiment "C" - Tours 3, La Marina Casablanca Tél: 0522 22 40 25 / 05 22 22 47 34 Fax: 05 22 22 40 78 / 47 59	PwC Maroc 19ème étage, Casa Anfa, Hassani - Casablanca TP : 37996[illegible] ICE : 7567045
Sakina Bensouda Korachi Associée	Mohamed Rqibate Associé

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Deloitte.

Bd Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment C – Tour Ivoire 3 – 3ème étage
La Marina - Casablanca

pwc

Lot 57 Tour CFC - Casa Anfa
20220 Hay Hassani
Casablanca

Aux Actionnaires de la société
SONASID
Route nationale n° 2
El Aaroui – BP 551
Nador

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le Président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

Le Président de votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE 2025

2.1. Convention écrite d'assistance avec ARCELLORMITTAL Bissen & Bettembourg S.A

Entités et personnes concernées : ArcelorMittal en tant qu'actionnaire de SONASID et d'ARCELLORMITTAL Bissen & Bettembourg

Nature et objet de la convention : Prestations d'assistance pour le développement d'un nouveau produit appelé « Fibre d'acier », dans les domaines suivants :

a) Assistance technique.
b) Assistance commerciale et marketing
c) Formation du personnel

Modalités essentielles : La convention conclue le 5 août 2021, avec date d'effet à partir de 2022, accorde à ArcellorMittal Bissen & Bettembourg S.A une rémunération détaillée comme suit :

- 107 500 Euros nette de la retenue à la source pendant une période de 5 ans en guise de licence
- 2 160 000 Euros en guise de frais de support et d'assistance commerciale et marketing soit une moyenne annuelle de 540 000 Euros dans la limite de 50 €/tonne de fibre vendue

Prestations ou produits livrés ou fournis : Le montant comptabilisé en charges au titre de cette convention en 2025 s'élève à KMAD 600.

Sommes reçues ou versées : Aucun décaissement n'a été effectué au titre de cette convention courant l'exercice 2025.

Solde de la dette ou créance : Le solde de la dette au titre de cette convention au 31 décembre 2025 s'élève à KMAD 4 914.

2.2.Convention écrite de bail avec ENERGIE EOLIENNE DU MAROC

Entités et personne concernées : Al Mada en tant qu'actionnaire de SONASID et de Nareva Holding, elle-même actionnaire de Energie Eolienne Du Maroc.

Nature et objet de la convention : il s'agit d'une convention de bail emphytéotique conférant un droit d'occupation à Energie Eolienne du Maroc d'une parcelle de 4 hectares situé au sein de l'usine de Nador et destiné aux fins d'y construire un parc solaire destiné à la production d'électricité.

Modalités essentielles : Cette convention signée le 17 novembre 2021, avec date d'effet à partir de 2022, prévoit un loyer annuel forfaitaire à payer à Sonasid de KMAD 120.

Prestations ou produits livrés ou fournis : Le montant comptabilisé en produits au titre de cette convention en 2025 s'élève à KMAD 120.

Sommes reçues ou versées : Aucun encaissement n'a été effectué au titre de cette convention courant l'exercice 2025.

Solde de la dette ou créance : Le solde de la créance au 31 décembre 2025 au titre de cette convention s'élève à KMAD 552.

2.3.Convention écrite de fourniture d'électricité entre SONASID et ENERGIE EOLIENNE DU MAROC

Entités et personnes concernées : Al Mada en tant qu'actionnaire de SONASID et de Nareva Holding, elle-même actionnaire de Energie Eolienne Du Maroc.

Nature et objet de la convention : Vente par EEM à la SONASID l'énergie produite sur le site de production de Nador. La SONASID achète toute l'énergie qui lui est fournie dans la limite de la consommation électrique de son site.

Modalités essentielles : Cette convention signée en avril 2019, prévoit l'achat de la totalité d'énergie qui lui est fourni dans la limite de la consommation électrique de son site.

Prestations ou produits livrés ou fournis : Le montant comptabilisé en charges en 2025 s'élève à KMAD 2 767.

Sommes reçues ou versées : En 2025, le montant décaissé au titre de cette convention est KMAD 3 231.

Solde de la dette ou créance : Le solde de la dette au 31 décembre 2025 au titre de cette convention est nul.

2.4. Convention écrite d'assistance permanente avec ArcelorMittal BASQUE

Entités et personne concernées : ArcelorMittal en tant qu'actionnaire de SONASID et d'ArcelorMittal BASQUE.

Nature et objet de la convention : Prestations d'assistance en matière de stratégie générale, commerciale, d'achat et marketing et en matière de ressources humaines.

Modalités essentielles : La convention conclue le 31 mai 2006 accorde à ArcelorMittal BASQUE une rémunération égale à 1% du chiffre d'affaires brut total hors taxes (nette de la retenue à la source) en contre partie des prestations fournies.

Transfert du contrat : En date du 1er octobre 2019, ArcelorMittal BASQUE a décidé de transférer 50% du contrat d'assistance en matière de stratégie générale, commerciale, d'achat et marketing et en matière de ressources humaines à la société du groupe ArcelorMittal International Africa et ce avec date d'effet le 1er octobre 2019.

Prestations ou produits livrés ou fournis : Le montant comptabilisé en charges en 2025 s'élève à KMAD 29 716.

Sommes reçues ou versées : En 2025, le montant décaissé au titre de cette convention est KAMD 76 819.

Solde de la dette ou créance : Le solde de la dette au 31 décembre 2025 au titre de cette convention s'élève à KMAD 21 899.

2.5.Convention écrite d'assistance permanente avec ARCELORMITTAL INTERNATIONAL AFRICA

Entités et personnes concernées : ArcelorMittal en tant qu'actionnaire de SONASID et d'ArcelorMittal INTERNATIONAL AFRICA.

Nature et objet de la convention : Prestations d'assistance en matière de stratégie générale, commerciale, d'achat et marketing et en matière de ressources humaines.

Modalités essentielles : La convention conclue le 1er octobre 2019 accorde à ArcelorMittal INTERNATIONAL AFRICA une rémunération égale à 0,5% du chiffre d'affaires brut total hors taxes en contre partie des prestations fournies.

Prestations ou produits livrés ou fournis : Le montant comptabilisé en charges en 2025 s'élève à KMAD 29 716.

Sommes reçues ou versées : En 2025, le montant décaissé au titre de cette convention est KMAD 31 252.

Solde de la dette ou créance : Le solde de la dette au 31 décembre 2025 au titre de cette convention s'élève à KMAD 13 681.

2.6.Convention écrite d'assistance permanente avec AL MADA

Entités et personne concernées : AL MADA en tant qu'actionnaire détenant indirectement plus de 5% des actions de SONASID.

Nature et objet de la convention : Prestations d'assistance permanente en matière de stratégie générale, financière, administrative, comptable, juridique et fiscale ainsi qu'en matière de communication et de ressources humaines.

Modalités essentielles : La convention conclue le 31 mai 2006 prévoit le versement à AL MADA d'une rémunération égale à 1% du chiffre d'affaires brut total hors taxes.

Prestations ou produits livrés ou fournis : Le montant comptabilisé en charges en 2025 s'élève à KMAD 59 431.

Sommes reçues ou versées : En 2025, le montant décaissé au titre de cette convention est KAMD 70 156.

Solde de la dette ou créance : Le solde de la dette au 31 décembre 2025 au titre de cette convention s'élève à KMAD 20 413.

2.7. Convention écrite de don pour la fondation AL MADA

Entités et personne concernées : AL MADA en tant qu'actionnaire détenant indirectement plus de 5% des actions de SONASID.

Nature et objet de la convention : Il s'agit ici d'une convention conclue le 1er janvier 2012 par laquelle SONASID accorde des dons à la fondation AL MADA.

Prestations ou produits livrés ou fournis : Au cours de l'exercice 2025, SONASID a accordé à la fondation AL MADA des dons pour un montant de KMAD 2 500.

Sommes reçues ou versées : En 2025, le montant décaissé au titre de cette convention s'élève à KMAD 2 500.

Solde de la dette ou créance : Le solde de la dette au 31 décembre 2025 au titre de cette convention est nul.

2.8. Convention écrite de gestion de trésorerie avec Nouvelles Sidérurgies Industrielles (NSI)

Entités et personnes concernées : Nouvelles Sidérurgies Industrielles (NSI), actionnaire détenant directement plus de 5% des actions de SONASID.

Nature et objet de la convention : Cette convention conclue le 31 mai 2006 prévoit la centralisation des opérations de trésorerie, de conseils et d'assistance dans le but d'optimiser à la fois le recours au crédit et le placement des excédents de trésorerie.

Modalités essentielles : Cette convention prévoit une rémunération du compte courant SONASID fixée à un taux de rendement moyen annuel de 2,75%.

Prestations ou produits livrés ou fournis : Aucun montant n'a été comptabilisé en produits au titre de cette convention en 2025.

Sommes reçues ou versées : Aucun encaissement ou décaissement n'a été effectué au titre de cette convention courant l'exercice 2025.

Solde de la dette ou créance : Le solde des créances et des dettes au titre de cette convention au 31 décembre 2025 est nul.

Casablanca, le 28 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

Deloitte Audit
Bd Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment "C" Entrée 2, La Marina
Casablanca
Tél: 0522 22 40 25 / 05 22 22 47 34
Fax: 05 22 22 40 78 / 47 59

Sakina Bensouda Korachi
Associée

PwC Maroc

PwC Maroc
57 Tour CFC, 5ème étage, Casa Anfa,
220 Hay Hassani - Casablanca
(0) 5 22 95 00 00 F: 05 22 23 88 70
RC : 167 [illegible] 99139
[illegible] 2587045

Mohamed Rqibate
Associé

COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice du 1er Janvier au 31 Décembre 2025

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE - ACTIF

En millions de dirhams	Note	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations incorporelles	14	2,0	2,9
Immobilisations corporelles	15	1 489,7	1 342,0
Immobilisations en droit d'usage		83,0	88,5
Autres actifs financiers	16	41,2	39,9
Impôts différés actifs	12	180,9	156,1
Actifs non-courants		**1 796,8**	**1 629,5**
Autres actifs financiers courants	16	3,9	2,5
Stocks et en-cours	17	1 451,0	1 011,9
Créances clients	18	1 391,6	1 752,3
Autres débiteurs courants	18	286,8	186,2
Trésorerie et équivalent de trésorerie	19	496,7	723,4
Actifs courants		**3 630,1**	**3 676,3**
TOTAL ACTIF		**5 426,9**	**5 305,8**

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE - PASSIF

En millions de dirhams	Note	31/12/2025	31/12/2024
Capital		390,0	390,0
Primes d'émission et de fusion		1,6	1,6
Réserves		1 326,9	1 343,7
Résultats net part du groupe		271,8	141,2
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	**20**	**1 990,3**	**1 876,6**
Participations ne donnant pas le contrôle		2,9	2,8
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		**1 993,2**	**1 879,3**
Provisions non courantes	21	59,8	59,8
Avantages du personnel	22	102,5	92,6
Dettes financières non courantes	23	94,2	100,0
Impôts différés passifs	12	198,3	205,7
Autres créditeurs non courants	24	12,6	15,2
Passifs non courants		**467,4**	**473,3**
Provisions courantes	21	26,5	26,5
Dettes financières courantes	23	5,1	
Dettes fournisseurs courantes	24	2 182,1	2 328,6
Autres créditeurs courants	24	752,6	598,0
Passifs courants		**2 966,2**	**2 953,1**
TOTAL PASSIF		**3 433,7**	**3 426,4**
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		**5 426,9**	**5 305,8**

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En millions de dirhams	Note	31/12/2025	31/12/2024
Revenus	6	6 385,8	5 494,5
Autres produits de l'activité	6	124,3	-94,1
Produits des activités ordinaires		**6 510,1**	**5 400,4**
Achats	7	-5 092,9	-4 391,2
Autres charges externes	7	-477,0	-359,3
Frais de personnel	8	-251,4	-226,1
Impôts et taxes		-80,9	-74,9
Amortissements et provisions d'exploitation	9	-199,9	-152,9
Autres produits et charges d'exploitation	10	29,3	26,2
Charges d'exploitation courantes		**-6 072,8**	**-5 178,1**
Résultat d'exploitation courant		**437,3**	**222,3**
Cessions d'actifs		38,5	0,2
Résultats sur instruments financiers		1,4	-7,5
Autres produits et charges d'exploitation non courants		-38,6	-9,6
Autres produits et charges d'exploitation	**10**	**1,4**	**-16,9**
Résultat des activités opérationnelles		**438,7**	**205,4**
Produits d'intérêts		2,2	4,7
Charges d'intérêts		-26,0	-15,6
Autres produits et charges financiers		-4,4	14,0
Résultat financier	**11**	**-28,2**	**3,1**
Résultat avant impôts des entreprises intégrées		**410,5**	**208,5**
Impôts sur les bénéfices	12	-167,4	-78,5
Impôts différés	12	29,4	11,7
Résultat net des entreprises intégrées		**272,5**	**141,7**
Participations ne donnant pas le contrôle		0,7	0,5
Résultat net - Part du groupe		**271,8**	**141,2**
Nb d'actions - Mère	**13**	**3 900 000**	**3 900 000**
Résultat net par action en dirhams	**13**	**69,70**	**36,21**
- de base		69,70	36,21
- dilué		69,70	36,21

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

En millions de dirhams	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net de l'ensemble consolidé	**272,5**	**141,7**
Autres éléments du résultat global		
Écarts actuariels sur les obligations des régimes à prestations définies	-6,4	10,1
Effet d'impôts sur les éléments ci-dessus	2,0	-3,3
Sous total des éléments ne pouvant faire l'objet d'un reclassement en résultat	**-4,4**	**6,8**
Autres éléments du résultat global nets d'impôts	-4,4	6,8
Résultat global de l'ensemble consolidé	**268,1**	**148,6**
Dont Participations ne donnant pas le contrôle	0,7	0,5
Dont Résultat global net - Part du Groupe	**267,4**	**148,1**

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

En millions de dirhams	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net de l'ensemble consolidé	**272,5**	**141,7**
Ajustements :		
Elim. des amortissements et provisions	140,5	145,8
Elim. des profits / pertes de réévaluation (juste valeur)	-1,4	7,5
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	-20,2	-0,2
Elim. des produits de dividendes		
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	**391,4**	**294,9**
Elim. de la charge (produit) d'impôt	138,0	66,8
Elim. du coût de l'endettement financier net	26,0	15,6
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	**555,4**	**377,2**
Incidence de la variation du BFR Impôts différés	-192,5	-34,3
Impôts différés		
Impôts payés	-167,4	-78,5
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	**195,5**	**264,4**
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-279,9	-201,0
Variation des autres actifs financiers	-1,3	0,0
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	42,4	0,2
Dividendes reçus		
Intérêts financiers versés	-26,0	-15,6
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	**-264,8**	**-216,4**
Variations de dettes résultant de contrats location	-9,8	-10,7
Dividendes payés aux actionnaires de la mère	-152,1	-81,9
Dividendes payés aux minoritaires	-0,5	-0,2
Variation des comptes courants associés		
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	**-162,5**	**-92,8**
Variation de la trésorerie	**-231,8**	**-44,7**
Trésorerie d'ouverture	723,4	768,1
Trésorerie de clôture	491,6	723,4
Variation de la trésorerie	**-231,8**	**-44,7**

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En millions de dirhams	Capital	Primes d'émission et de fusion	Réserves	Résultat	Total Capitaux propres part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Situation à l'ouverture de l'exercice 2024.12	**390,0**	**1,6**	**1 357,3**	**65,1**	**1 813,9**	**2,5**	**1 816,5**
Affectation du résultat de l'exercice N-1			65,1	-65,1			
Résultat net de la période				141,2	141,2	0,5	141,7
Gains / pertes actuariels			10,1		10,1	0,0	10,1
Impôts relatifs aux autres éléments du résultat global			-3,3		-3,3		-3,3
Dividendes versés			-81,9		-81,9	-0,2	-82,1
Autres transactions avec les actionnaires			-3,5		-3,5	-0,1	-3,7
Situation à l'ouverture de l'exercice 2025.12	**390,0**	**1,6**	**1 343,7**	**141,2**	**1 876,6**	**2,8**	**1 879,3**
Affectation du résultat de l'exercice N-1			141,2	-141,2			
Résultat net de la période				271,8	271,8	0,7	272,5
Gains / pertes actuariels			-6,3		-6,3	0,0	-6,4
Impôts relatifs aux autres éléments du résultat global			2,0		2,0	0,0	2,0
Dividendes versés			-152,1		-152,1	-0,5	-152,6
Autres transactions avec les actionnaires			-1,6		-1,6	0,0	-1,6
Situation à la clôture de l'exercice 2025.12	**390,0**	**1,6**	**1 326,9**	**271,8**	**1 990,3**	**2,9**	**1 993,2**

NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

SOMMAIRE

NOTE 1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ
NOTE 2. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE
NOTE 3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES
NOTE 4. ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU COURS DE LA PÉRIODE
NOTE 5. INFORMATIONS SECTORIELLES
NOTE 6. CHIFFRE D'AFFAIRES
NOTE 7. ACHATS ET AUTRES CHARGES EXTERNES
NOTE 8. FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS
NOTE 9. AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION
NOTE 10. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION
NOTE 11. RÉSULTAT FINANCIER
NOTE 12. IMPÔTS
NOTE 13. RÉSULTAT PAR ACTION
NOTE 14. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
NOTE 15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES
NOTE 16. AUTRES ACTIFS FINANCIERS
NOTE 17. STOCKS ET EN-COURS
NOTE 18. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS
NOTE 19. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE
NOTE 20. CAPITAUX PROPRES
NOTE 21. PROVISIONS
NOTE 22. AVANTAGES DU PERSONNEL
NOTE 23. DETTES FINANCIÈRES
NOTE 24. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS
NOTE 25. INSTRUMENTS FINANCIERS
NOTE 26. CONTRATS DE LOCATION
NOTE 27. AUTRES ENGAGEMENTS
NOTE 28. PASSIFS ÉVENTUELS
NOTE 29. PARTIES LIÉES
NOTE 30. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE
NOTE 31. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE
NOTE 32. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2025

NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Le Groupe SONASID intervient dans le secteur de l'industrie sidérurgique au Maroc.

Premier Acteur dans le secteur du BTP, la société Sonasid est le leader sidérurgique marocain sur les produits longs (rond à béton & fil machines).

Avec plus de 700 collaborateurs et à travers ses sites industriels situés à Nador et à Jorf Lasfar, Sonasid a une capacité de production annuelle de plus d'un million de tonnes destinée principalement au secteur de la construction nationale.

Le groupe Sonasid se positionne également sur le marché des armatures industrielles et des armatures « bâtiment » à travers sa filiale Longométal Armatures.

NOTE 2. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

- Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à 6.386 MDH à fin 2025, en progression de 16% par rapport à 2024. Cette évolution est principalement attribuable à la performance de Sonasid, dont le chiffre d'affaires social a atteint 6.224 MDH, porté par une hausse des volumes de vente (+17 %), partiellement atténuée par un effet prix défavorable de (-1 %).
- La filiale Longométal Armatures, quant à elle, a réalisé un chiffre d'affaires social de 980 MDH en 2025, en progression de 10 % par rapport à 2024, principalement portée par l'activité de façonnage.
- Une forte progression du résultat net part du groupe, avec une hausse de 131 MDH, soit +93 % par rapport à 2024, soutenue par la dynamique des volumes, l'amélioration de l'activité commerciale et une meilleure absorption des coûts, malgré un contexte de prix moins favorable.
- Expropriation d'un terrain de 13,8 hectares appartenant à Sonasid, situé à Nador, pour un montant de 42 MDH.
- Installation des nouveaux équipements dédiés à la coulée continue dans le cadre du projet de modernisation de l'aciérie
- Proposition de distribution d'un dividende de 52 DH par action.

NOTE 3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1. Référentiel comptable

En application de l'avis n°5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26/05/2005 et conformément aux dispositions de la circulaire n°03/19 relative aux opérations et informations financières de l'AMMC (l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux), version du 20 février 2019, les états financiers consolidés du Groupe Sonasid sont préparés en conformité aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2025 et telles que publiées à cette même date.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations SIC et IFRIC (Standards Interpretations Committee et International Financial Reporting Interpretations Committee).

Ainsi, les états financiers consolidés du Groupe Sonasid donnent une image fidèle de sa situation financière, de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice annuel arrêté au 31 décembre 2025 conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Les comptes consolidés du Groupe ont été arrêtés le 12 mars 2026 par le Conseil d'Administration.

Les normes, interprétations et amendements sont détaillés au niveau de **la note 3.24**.

Les principes et méthodes comptables du Groupe sont décrits ci-après.

3.2. Bases d'évaluation

Les états financiers consolidés sont présentés en millions de dirhams (MDH), arrondis au million le plus proche, ils sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux principes édictés par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

3.3. Utilisation d'estimations et hypothèses

L'établissement des états financiers consolidés, en conformité avec les normes comptables internationales en vigueur, a conduit le Groupe à faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les états financiers et les notes les accompagnants.

Le Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figurent dans ses futurs états financiers consolidés sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations significatives faites par le Groupe portent notamment sur l'évolution des engagements envers les salariés, les immobilisations, les stocks, les impôts différés et les provisions.

a) Dépréciation des stocks

Les stocks et en-cours de production industrielle sont évalués au plus bas de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Le calcul de dépréciation des stocks est fondé sur une analyse des changements prévisibles de la demande, des technologies ou du marché afin de déterminer les stocks obsolètes ou en excès.

Les dépréciations sont comptabilisées parmi les charges d'exploitation courantes ou en charges de restructuration, le cas échéant, suivant la nature des montants concernés.

Les stocks de pièces de rechange sont dépréciés selon la méthode du slow-moving. Cette méthode permet de constater une provision statistique pour rotation longue du stock basée sur la date du dernier mouvement. La provision est calculée selon les règles ci-après :

- Articles obsolètes sont provisionnés automatiquement à 100% quelques soit leur nature
- Articles non obsolètes sont provisionnés selon leur nature
- Articles stratégiques : aucune provision n'est à constater
- Articles non stratégiques : à provisionner selon la grille ci-dessous

	% Provision
• **Entre 1 et 2 ans**	25%
• **Entre 2 et 3 ans**	50%
• **Entre 3 et 4 ans**	75%
• **Plus de quatre ans**	100%

b) Dépréciation des créances clients et des prêts

Conformément à IFRS 9, une dépréciation des créances clients et des prêts est comptabilisée si la valeur actualisée des encaissements futurs est inférieure à la valeur nominale. Le montant de la dépréciation prend en compte la capacité du débiteur à honorer sa dette et l'ancienneté de la créance. Un taux de recouvrabilité plus faible que celui estimé ou la défaillance de nos principaux clients peut avoir un impact négatif sur nos résultats futurs.

c) Provisions

Le montant des provisions comptabilisé par le Groupe est basé sur la meilleure estimation de la sortie d'avantages économiques futurs à la date où le Groupe a comptabilisé cette obligation. Le montant des provisions est ajusté à chaque date de clôture en tenant compte de l'évolution éventuelle de l'estimation de la sortie d'avantages futurs attendue.

Lorsque l'effet temps est significatif sur l'évaluation d'une obligation de sortie d'avantages futurs, les provisions sont actualisées, l'effet de désactualisation étant comptabilisé ultérieurement en charges financières.

La provision pour risque foncier :

Provision pour risque foncier au 31/12/2025 s'élève à 79 MMAD.

Cette provision est calculée sur la base du risque lié aux oppositions en cours et de la révision potentielle des indemnités d'expropriation sur la base des derniers jugements.

L'évaluation du risque potentiel n'inclut pas les risques inhérents au dol.

d) Impôts différés

Les impôts différés actifs comptabilisés résultent pour l'essentiel des déficits fiscaux reportables et des différences temporelles déductibles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs. Les actifs relatifs au report en avant des pertes fiscales sont reconnus s'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les estimations de bénéfices futurs sont réalisées à partir des budgets et prévisions de résultats comptables, ajustés des ajustements fiscaux. Ces estimations sont réalisées sur la base d'hypothèses de marché qui pourraient ne pas être confirmées dans le futur.

Les actifs et passifs d'impôts différés, quel que soit leur échéance, doivent être compensés lorsqu'ils sont prélevés par la même autorité fiscale et concernent une même entité fiscale qui dispose du droit de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles. Ainsi, chaque entité du Groupe a procédé à la compensation de ces impôts différés actifs et passifs.

e) Provision pour retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Le Groupe participe à des régimes de retraites à cotisations définies. Par ailleurs, certains autres avantages postérieurs à l'emploi tels que la couverture médicale, les indemnités de départ en retraite et les médailles de travail font l'objet de provisions. L'ensemble de ces engagements est calculé sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, le taux d'inflation médicale, les augmentations de salaires futurs, le taux de rotation du personnel et les tables de mortalité. Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. **(cf. Note 22)**

f) Juste valeur des dérivés et des autres instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée à l'aide des techniques d'évaluation. Le Groupe sélectionne les méthodes et retient les hypothèses qui lui paraissent les plus adéquates en se basant principalement sur les conditions de marché existant à la date de chaque clôture. **(cf. Note 25)**

3.4. Principes de consolidation

3.4.1.Filiales

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif de fait ou de droit sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Le groupe contrôle une entité faisant l'objet d'un investissement si et seulement si tous les éléments ci-dessous sont réunis :

(a) Il détient le pouvoir sur l'entité faisant l'objet de l'investissement ;

(b) Il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité faisant l'objet d'un investissement ;

(c) Il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement de manière à influer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les états financiers des sociétés contrôlées sont consolidés dès que le contrôle devient effectif et jusqu'à ce que ce contrôle cesse.

Pour déterminer si une entité du groupe exerce un contrôle sur une autre, il est tenu compte également de l'existence et de l'effet des droits de vote potentiels exerçables à la date d'arrêté des comptes. Cependant, la répartition entre le pourcentage d'intérêt du groupe et les intérêts minoritaires est déterminée sur la base du pourcentage actuel d'intérêt.

La quote-part de résultat net et de capitaux propres est présentée sur la ligne « intérêts minoritaires ».

3.4.2. Participations dans les entreprises associées et coentreprises

Conformément à la norme IFRS 11 « Partenariats », le contrôle est considéré comme conjoint lorsque les décisions concernant les activités pertinentes du partenariat requièrent le consentement unanime du Groupe et des autres parties partageant le contrôle.

Le Groupe ne dispose pas actuellement dans son périmètre de consolidation d'entreprise associée ou de co-entreprise.

3.4.3. Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions des IFRS, il n'y a pas d'exemption au périmètre de consolidation du Groupe.

3.4.4. Retraitements de consolidation

Toutes les transactions intragroupes, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale sont éliminés. Il en est de même pour les résultats internes au Groupe (dividendes, plus-values...).

3.4.5. Date de clôture

Toutes les sociétés du Groupe sont consolidées à partir de comptes annuels arrêtés au 31 décembre

2025.

3.5. Conversion des opérations en monnaies étrangères

La monnaie fonctionnelle de la société Sonasid est le dirham, marocain, qui est également la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe.

Les transactions en monnaies étrangères (c'est-à-dire dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité) sont converties au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont évalués au cours en vigueur à la date de clôture ou au cours de la couverture qui leur est affectée le cas échéant.

Les différences de change correspondantes sont enregistrées au compte de résultat.

3.6. Regroupements d'entreprises

Les acquisitions de filiales sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition comprend, à la date de prise de contrôle, les éléments suivants :

- La juste valeur, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ;
- Les éventuels instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise ;
- Les ajustements éventuels du prix d'acquisition.

Les actifs, passifs, passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui répondent aux critères de comptabilisation énoncés par la norme IFRS 3 sont comptabilisés à la juste valeur à l'exception des actifs (ou groupe d'actifs), répondant aux dispositions de la norme IFRS 5 pour une qualification d'actifs non courants destinés à être cédés, alors comptabilisés et évalués à la juste valeur diminuée des coûts nécessaires à la vente.

Dans le cas d'une première consolidation d'une entité, le Groupe procède dans un délai n'excédant pas un an à compter de la date d'acquisition à l'évaluation de tous les actifs, passifs et passifs éventuels à leur juste valeur.

Les filiales du Groupe Sonasid ont été consolidées depuis la constitution. De ce fait aucun Goodwill n'a été constaté.

3.7. Immobilisations incorporelles

Les éléments comptabilisés en immobilisations incorporelles sont essentiellement des logiciels.

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est définie sont amorties en fonction de leur propre durée d'utilité dès leur mise en service.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est indéfinie, ne sont pas amorties mais font l'objet, tous les ans, de tests de perte de valeur ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au bilan. Le cas échéant, une perte de valeur est enregistrée.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est définie sont amorties selon le mode linéaire, sur les périodes suivantes :

- **Logiciels** : de 3 à 4 ans

3.8. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16, les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition historique ou de fabrication initial, diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Les intérêts financiers des capitaux utilisés pour financer les investissements, pendant la période précédant leur mise en exploitation, sont partis intégrante du coût historique.

Les coûts d'entretien courants sont comptabilisés en charges de la période à l'exception de ceux qui prolongent la durée d'utilisation ou augmentent la valeur du bien concerné qui sont alors immobilisés.

Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées d'utilisation (durée d'utilité) suivantes :

- **Immeubles et constructions :**

	F 1*	F 2*	F 3*	F 4*	F 5*	F 6*	F 7*
• **Gros œuvres – Charpente métallique**	50 ans	50 ans	50 ans	25 ans	33 ans	40 ans	
• **Etanchéité, toiture et autres**	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans		
• **Agencements et aménagements**	15 ans	15 ans	15 ans	15 ans	15 ans		20 ans
• **Installations techniques fixes**	25 ans	25 ans	25 ans	20 ans	20 ans		
• **Menuiserie intérieure & extérieure**	15 ans	15 ans	15 ans	15 ans	15 ans		

F1 : constructions en dur <=R+2*

F2 : constructions en dur >R+2*

F3 : Bâtiment industriel en dur (entrepôt, magasins, etc)*

F4 : Bâtiment industriel- construction légère- structure métallique*

F5 : Bâtiment industriel- construction lourde- structure métallique*

F6 : Bâtiment en copropriété*

F7 : Aménagements extérieurs/terrains non construits.*

• Installations techniques, matériel et outillage :	de 3 à 35 ans
• Matériel de transport :	de 1 à 9 ans
• Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers :	de 2 à 7 ans
• Autres immobilisations corporelles :	de 2 à 5 ans

Le mode d'amortissement retenu par le Groupe est le mode linéaire. L'ensemble des dispositions concernant les immobilisations corporelles est également appliqué aux actifs corporels détenus par l'intermédiaire d'un contrat de location.

À chaque date de clôture, le Groupe revoit les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des immobilisations corporelles et adapte les plans d'amortissement de façon prospective en cas de variation par rapport à l'exercice précédent.

3.9. Contrats de location

Définition d'un contrat de location :

Un contrat est, ou contient, un contrat de location s'il octroie le droit d'utiliser un actif sous-jacent pendant une période déterminée, en échange d'une contrepartie. A la date de conclusion d'un contrat, le groupe Sonasid détermine s'il remplit les deux conditions cumulatives suivantes pour être qualifié de contrat de location : son exécution dépend de l'utilisation d'un actif identifié et il confère le droit de contrôler l'utilisation de cet actif identifié. Les contrats de location sont comptabilisés au bilan du Groupe, avec constatation :

- d'un actif représentant le droit d'utiliser l'actif sous-jacent pendant la durée du contrat,
- d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers.

Droits d'utilisation :

Le droit d'utilisation est évalué initialement à son coût à la date de prise d'effet du contrat, i.e. la date à laquelle l'actif sous-jacent est mis à disposition du Groupe. Le coût d'un droit d'utilisation comprend :

- Le montant initial de la dette de loyers,
- Les paiements d'avance, nets le cas échéant des avantages reçus du bailleur,
- Les coûts directs initiaux encourus, et
- Les coûts estimés de remise en état de l'actif loué, si applicable.

Le Groupe Sonasid amorti le droit d'utilisation sur une base linéaire sur la durée du contrat, ou sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent dans l'un des deux cas suivants :

- Le contrat transfère au preneur la propriété juridique du bien loué à l'issue du contrat, ou
- Preneur dispose d'une option d'achat de l'actif et son exercice est raisonnablement certain à la date de signature du contrat.

Comme pour les autres actifs corporels du Groupe, le droit d'utilisation est par ailleurs soumis aux tests de dépréciation, conformément à la norme IAS 36 Dépréciation d'actifs.

Dette de loyers :

La dette de loyers est évaluée initialement pour la valeur actualisée des paiements dus sur la durée du contrat. Ces paiements comprennent :

- Les loyers fixes (y compris ceux considérés comme fixes en substance) diminués des avantages à recevoir,
- Les pénalités de résiliation anticipée lorsque le Groupe est raisonnablement certain d'exercer l'option de sortie à la date de prise d'effet du contrat.

Pour déterminer la valeur actuelle des paiements de loyers, le Groupe utilise son taux marginal d'endettement à la date de prise d'effet du contrat lorsque le taux implicite du contrat n'est pas aisément déterminable. Il s'agit du taux que le preneur obtiendrait pour financer un actif de valeur identique, dans un environnement économique similaire, et sur une durée et avec des garanties similaires.

Ce taux est déterminé sur la base des taux d'obligations d'Etat et des spreads de crédit spécifiques selon la localisation de l'actif loué et la durée du contrat, ajusté d'un facteur de duration afin de tenir compte du profil des paiements de loyers.

La dette de loyers est comptabilisée au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. À chaque clôture, elle est augmentée des intérêts de la période et diminuée du montant des paiements effectués.

La dette de loyers est réévaluée en cas de révision des loyers variables basés sur un indice ou un taux, ou lorsque le Groupe modifie son appréciation du caractère raisonnablement certain de l'exercice d'une option de renouvellement ou de résiliation anticipée. Dans un tel cas, la valeur comptable du droit d'utilisation est ajustée pour un montant équivalent ou, si elle a déjà été ramenée à zéro, l'impact est comptabilisé en compte de résultat.

Durée des contrats de location

La durée d'un contrat de location correspond à la période non résiliable, augmentée (ou réduite) des périodes couvertes par une option de renouvellement (ou de résiliation) lorsque cette dernière est raisonnablement certaine d'être exercée. Le management exerce son jugement pour déterminer la durée d'un contrat de location lorsque ce dernier inclut des options de renouvellement exerçables uniquement par le Groupe. Il tient compte de tous les facteurs pertinents qui créent une incitation économique à exercer ou non l'option, tels que l'existence d'agencements significatifs entrepris dans les actifs immobiliers loués. Après la date de prise d'effet du contrat, le Groupe peut être amené à réviser la durée d'un contrat en cas d'évènement ou de changement de circonstance significatif sous son contrôle et qui affecte le caractère raisonnablement certain d'exercice (ou de non-exercice) d'une option de renouvellement, ou de résiliation.

Contrats de courte durée ou portant sur des actifs de faible valeur

Le Groupe applique l'exemption de comptabilisation au bilan des contrats de courte durée (i.e. contrats ayant une durée inférieure ou égale à 12 mois, sans option de renouvellement, à leur date de prise d'effet) et des contrats portant sur des actifs de faible valeur (comprenant principalement les locations d'équipements informatique). Les loyers associés sont constatés en charge au compte de résultat de manière linéaire sur la durée du contrat.

3.10. Test de dépréciation et pertes de valeur des actifs

Concernant les tests de dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles, la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » précise que lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de dépréciation de ces immobilisations, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable (la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur (diminuée des coûts de vente) pouvant conduire à la comptabilisation d'une perte de valeur. La valeur d'utilité est estimée en calculant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs. La juste valeur repose sur les informations disponibles jugées les plus fiables (données de marché, transactions récentes ...).

La fermeture planifiée de certains sites, des réductions d'effectifs complémentaires ainsi que la révision à la baisse des perspectives de marché peuvent, dans certains cas, être considérées comme des indices de perte de valeur.

Ainsi, conformément aux dispositions de la norme IAS 36, le Groupe examine au moins une fois par an les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant que ces actifs ont pu perdre de la valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer, s'il y a lieu, le montant de la perte de valeur.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation annuel, qu'il y'ait ou non un indice de perte de valeur. Un test de dépréciation complémentaire est réalisé à chaque fois qu'un indice de perte de valeur a pu être identifié.

Le Groupe a déterminé que le plus petit niveau auquel les actifs pouvaient être testés pour perte de valeur était distinctement Sonasid et Longometal.

Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est alors comptabilisée en résultat. Cette perte de valeur est affectée en premier lieu sur la valeur au bilan du goodwill. Le reliquat est affecté au reste des actifs inclus dans l'UGT au prorata de leur valeur comptable.

La valeur recouvrable d'une UGT correspond au montant le plus élevé entre sa valeur d'utilité (flux de trésorerie futurs actualisés) et sa juste valeur sur le marché.

Ainsi, pour une filiale non cotée, la valeur recouvrable des UGT est déterminée à partir des projections actualisées des flux de trésorerie futurs d'exploitation, sur une durée de cinq ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs et le coût moyen pondéré du capital diffèrent en fonction des UGT et des secteurs d'activités dans lesquels elles interviennent.

Pour une filiale cotée, la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) retenue est sa capitalisation boursière à moins que celle-ci soit inférieure à la valeur nette comptable, auquel cas, une estimation de la valeur d'utilité est effectuée.

Approche :

- Prise en compte de la capitalisation boursière si inférieure au montant des capitaux propres comme indice de perte de valeur ;
- Utilisation de la méthode DCF en se basant sur un BP validé par le Conseil d'Administration sur un horizon de 5 ans pour évaluer la valeur recouvrable des UGT ;
- Pour évaluer la valeur d'utilisation des actifs ;
- Sonasid est considérée comme une Unité Génératrice de trésorerie (interdépendance entre les usines).

3.11. Stocks

Les stocks et en-cours de production industrielle sont évalués au plus bas de leur coût de revient ou de leur valeur nette de réalisation.

Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou aux coûts de production encourus pour amener les stocks dans l'état et à l'endroit où ils se trouvent. Ces derniers comprennent, sur la base d'un niveau normal d'activité, les charges directes et indirectes de production. Les coûts de revient sont généralement calculés selon la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation des stocks correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour achever les produits et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

3.12. Actifs financiers

Conformément à l'IFRS 9, les actifs financiers doivent être classés selon les quatre catégories suivantes :

- Actifs financiers au coût amorti ;
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat (« juste valeur par résultat ») ;
- Actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global recyclables (« juste valeur par capitaux propres – recyclables ») ;
- Actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global non recyclables (« juste valeur par capitaux propres – non recyclables ») ;

Le classement des actifs financiers requiert d'opérer une distinction entre instruments de dettes et instruments de capitaux propres.

3.12.1. Évaluation des créances clients et actifs financiers non courants

Les créances clients, prêts et autres actifs financiers non courants sont considérés comme des actifs émis par l'entreprise et sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti.

Les créances commerciales liées aux ventes de biens ou de services font l'objet de provisions pour dépréciation conformément aux dispositions de la méthode simplifiée prévues par la norme IFRS 9. Ces créances font ainsi l'objet d'une provision pour pertes de crédit attendues à maturité dès leur comptabilisation initiale sans qu'il soit procédé à une analyse de l'évolution du risque de crédit depuis cette comptabilisation.

Les pertes de crédit attendues à maturité sont calculées pour l'ensemble des créances commerciales (y compris celles non échues et/ou dont le risque de crédit ne s'est pas dégradé) en utilisant une méthode statistique, basée sur des données historiques, retraitées le cas échéant des évènements exceptionnels passés et d'informations observables prospectives.

Ces provisions statistiques sont déterminées par classe homogène de créances commerciales, en fonction de la nature des activités, des produits et des clients et permettent de refléter le taux de perte attendue à maturité en fonction de l'ancienneté des créances commerciales. Ce taux de perte fait l'objet d'un suivi régulier.

L'application de la norme IFRS 9 n'a pas d'impact significatif pour le Groupe Sonasid. La politique comptable concernant les créances clients est détaillée au niveau de la **note 18.**

3.12.2. Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur sur les lignes instruments dérivés en actifs financiers courants ou non courants ou passifs financiers courants ou non courants. L'impact comptable des variations de juste valeur de ces instruments dérivés peut se résumer de la manière suivante :

Application de la comptabilité de couverture :

- Pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants au bilan, la partie couverte de ces éléments est évaluée à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en résultat et compensée pour la part efficace par les variations symétriques de juste valeur des instruments dérivés ;
- Pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la part efficace de la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée directement en autres éléments du résultat global et la part inefficace impacte les autres produits et charges financiers ;
- Pour la couverture d'investissement net à l'étranger, le gain ou la perte résultant de la couverture sera différé en autres éléments du résultat global jusqu'à la cession totale ou partielle de l'investissement.

Dans le cas où la comptabilité de couverture n'est pas appliquée, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en résultat.

3.13. Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à cet actif financier arrivent à expiration ou si cet actif a été transféré.

3.14. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie et équivalents de trésorerie figurant au bilan, comprend la trésorerie (fonds de caisse et dépôts à vue) ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur). Les placements dans des actions cotées, les placements dont l'échéance initiale est à court ou moyen terme sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays ou secteurs à activités (contrôle des changes, etc.) sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

Les découverts bancaires liés à des opérations de financement sont également exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

3.15. Impôts différés

Le Groupe comptabilise les impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles existantes entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs du bilan, sauf dans la mesure où l'actif ou le passif d'impôt différé est généré par :

a) la comptabilisation initiale du goodwill, ou ;

b) la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :

→ n'est pas un regroupement d'entreprises ; et

→ au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable (perte fiscale) ; et

→ ne donne pas lieu, au moment de la transaction , à une différence temporelle imposable et à une différence temporelle déductible d'un montant égal.

Les taux d'impôt retenus sont ceux votés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice en fonction des juridictions fiscales.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement des différences temporelles déductibles.

Le montant d'impôts différés est déterminé pour chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts relatifs aux différences temporelles et aux reports déficitaires ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un profit imposable futur déterminé avec suffisamment de précision sera dégagé au niveau de l'entité fiscale.

Les impôts exigibles et/ou différés sont comptabilisés au compte de résultat de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres.

Une entité du Groupe doit compenser les actifs et passifs d'impôt exigible si, et seulement si, cette entité :

a) a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés ; et

b) a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les actifs et passifs d'impôts différés, quel que soit leur échéance, doivent être compensés lorsqu'ils sont prélevés par la même autorité fiscale et concernent une même entité fiscale qui dispose du droit de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles.

Ainsi, chaque entité du Groupe a procédé à la compensation de ses impôts différés actifs et passifs.

3.16. Avantages du personnel

Les engagements du Groupe au titre des régimes de couverture maladie à prestations définies et des indemnités de fin de carrière sont déterminés, conformément à la norme IAS 19, sur la base de la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte des conditions économiques propres à chaque pays (essentiellement le Maroc pour le Groupe).

Les engagements sont couverts par des provisions inscrites au bilan au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés.

Les provisions sont déterminées de la façon suivante :

→ La méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetés (« projected unit credit method ») qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs…

→ Le groupe comptabilise immédiatement la totalité des écarts actuariels en OCI car cela est requis par la norme IAS 19.

Les indemnités de départ en retraite font également l'objet d'une provision. Cette dernière est évaluée en tenant compte de la probabilité de la présence des salariés dans le Groupe, à leur date de départ en retraite. Cette provision est actualisée.

3.17. Provisions pour risques et charges

Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation légale ou implicite envers un tiers qui se traduira par une sortie de ressources, sans contrepartie attendue, nécessaire pour éteindre cette obligation et pouvant être estimée de façon fiable. Les montants comptabilisés en provisions tiennent compte d'un échéancier de décaissements et sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif. Cet effet est comptabilisé en résultat financier.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées dès lors que le Groupe a établi un plan formalisé et détaillé dont l'annonce a été faite aux parties concernées.

Lorsqu'une obligation légale, contractuelle ou implicite rend nécessaire le réaménagement de sites, une provision pour frais de remise en état est comptabilisée en autres charges d'exploitation. Elle est comptabilisée sur la durée d'exploitation du site en fonction du niveau de production et d'avancement de l'exploitation dudit site.

Les coûts engagés pour limiter ou prévenir des risques environnementaux et engendrant des avantages économiques futurs, tels que l'allongement des durées de vie des immobilisations, l'accroissement de la capacité de production et l'amélioration du niveau de sécurité, sont immobilisés. Lorsque le Groupe estime qu'il a une obligation légale ou implicite lié à un risque environnemental dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressource, une provision correspondant aux coûts futurs estimés est comptabilisée sans tenir compte des indemnités d'assurance éventuelles (seules les indemnités d'assurance quasi certaines sont comptabilisées à l'actif du bilan). Lorsque le Groupe ne dispose pas d'un échéancier de reversement fiable ou lorsque l'effet du passage du temps est non significatif, l'évolution de ces provisions se fait sur la base des coûts non actualisés. Les autres coûts environnementaux sont comptabilisés en charges de la période où ils sont encourus.

3.18. Frais d'augmentation de capital

Les frais d'augmentation de capital sont imputés sur les primes d'émission, de fusion ou d'apport.

3.19. Passifs financiers

3.19.1. Dettes financières

Les emprunts et autres passifs financiers porteurs d'intérêt sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt. Les frais et primes d'émission viennent impacter la valeur à l'entrée et sont étalés sur la durée de vie de l'emprunt via le taux d'intérêt effectif.

Dans le cas des dettes financières issues de la comptabilisation des contrats de location la dette financière constatée en contrepartie de l'actif droit d'utilisation est initialement comptabilisée à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

3.19.2. Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers concernent essentiellement les dettes fournisseurs et les autres créditeurs. Ces passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti. Unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs…

3.20. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires du Groupe sont composés principalement des natures suivantes de chiffre d'affaires :

- Ventes de marchandises ;
- Ventes de biens et services produits ;

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés quand les biens ou les services promis aux clients sont fournis et pour un montant de la contrepartie que le Groupe s'attend à avoir droit en échange de ces biens ou services.

Ce principe fondamental est présenté sous forme d'un modèle en cinq étapes :

- Identifier les contrats avec des clients,
- Identifier les obligations de prestation prévues au contrat,
- Déterminer le prix de transaction,
- Répartir le prix de transaction entre les différentes obligations de prestation prévues au contrat, et
- Comptabiliser les produits des activités ordinaires lorsque le Groupe a rempli (ou à mesure qu'elle remplit) une obligation de prestation.

Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Les produits des loyers sont comptabilisés de façon linéaire sur les durées fermes des baux. En conséquence, les dispositions particulières et avantages définis dans les contrats de bail (franchise, droit d'entrée…) sont étalés sur la durée ferme du bail.

Les remises commerciales ou rabais pour quantité sont comptabilisés en déduction du revenu à l'exception des actions commerciales prenant la forme d'attribution de produits gratuits qui sont comptabilisés dans le coût des ventes et provisionnés conformément aux dispositions d'IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ».

Les produits des activités ordinaires relatifs à la vente de biens et d'équipements sont comptabilisés lorsqu'il existe un accord formel avec le client, que la livraison est intervenue, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au Groupe.

3.21. Autres produits de l'activité

Les autres produits liés à l'activité incluent des produits à caractère non récurrent ou non directement liés aux opérations décrites dans le paragraphe « chiffre d'affaires ».

3.22. Coût de l'endettement net

Il inclut les charges et produits d'intérêts sur les emprunts bancaires, les emprunts obligataires et les autres dettes financières (y compris dettes sur contrat de location financement).

Les coûts d'emprunts qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif sont incorporés dans le coût de cet actif.

3.23. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs présentés est calculé hors actions d'auto-détention et actions détenues dans le cadre de plans d'options d'achat.

À ce jour, le Groupe n'a pas émis d'instrument financier ayant un effet dilutif. Dès lors, le résultat de base par action est équivalent au résultat dilué par action.

3.24. Liste des normes et interprétations :

Normes, interprétations et amendements d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025

L'Union européenne a adopté l'amendement de la norme IAS 21 sur l'absence de convertibilité d'une monnaie. Cet amendement n'a pas d'incidence sur les comptes consolidés du Groupe Sonasid au 31 décembre 2025.

Compte tenu de la nature des activités du Groupe Sonasid, dont la quasi-totalité du chiffre d'affaires est réalisée au Maroc, ainsi que de l'absence de participations à l'étranger, l'application de la norme IAS 21 ne devrait pas avoir d'impacts significatifs sur les états financiers du Groupe.

Normes, interprétations et amendements non obligatoires pour les exercices comptables débutant au 1er janvier 2025 et non encore adoptés par l'Union européenne

- Amendements à IFRS 9 et à IFRS 7: Portant sur la classification et la mesure des instruments financiers (entrée en vigueur le 1er janvier 2026).
- IFRS 18 " Présentation et informations à fournir dans les états financiers ", (entrée en vigueur le 1er janvier 2027). Les nouveaux concepts clés introduits dans IFRS 18 concernent :
  - La structure du compte de résultats ;
  - Les informations nécessaires à fournir dans les états financiers pour certaines mesures de performance du résultat qui sont rapportées en dehors des états financiers de l'entité (c'est-à-dire les mesures de performance alternatives définies par la direction) ;
  - Les principes améliorés sur l'agrégation et la désagrégation qui s'appliquent aux états financiers primaires et aux notes en général.
- IFRS 19 « Filiales sans obligation de rendre des comptes publics » : Informations à fournir, (entrée en vigueur le 1er janvier 2027). La norme IFRS 19 permet aux filiales éligibles d'utiliser les normes comptables IFRS avec des informations à fournir réduites.

Ces nouveaux textes sont en cours d'analyse par le Groupe lorsqu'elles lui sont applicables.

3.25. Évaluation à la juste valeur (IFRS 13)

3.25.1. Hiérarchie de la juste valeur

Tous les instruments financiers pour lesquels la juste valeur est comptabilisée ou mentionnée dans les présents états financiers sont classés selon la hiérarchie prévue par la norme IFRS 13.

En effet, cette norme classe selon trois niveaux d'importance les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur :

Niveau 1 :

Les données de ce niveau s'entendent des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation.

Niveau 2 :

Les données d'entrée de ce niveau 2 sont des données, autres que les prix cotés inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement.

Niveau 3 :

Les données d'entrée de ce niveau sont les données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui sont fondées sur des données non observables.

Le Groupe Sonasid dispose d'instruments financiers de niveau 2 pour 3,9 MMAD. **(C.f Note 25)**

3.25.2. Techniques d'évaluation

Les titres cotés sont évalués au cours de bourse de clôture, sauf lorsque ce dernier est jugé impertinent par rapport à la valeur des titres concernés.

Les titres non cotés sont évalués en fonction de leur valeur recouvrable.

Les instruments dérivés sont évalués à leur valeur marché à la date de clôture.

NOTE 4. ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATIONAU COURS DE L'EXERCICE

4.1. Cessions

Le Groupe n'a procédé à aucune cession d'entité avec **perte de contrôle** au cours de l'année 2025.

4.2. Acquisitions

Le Groupe n'a procédé à aucune acquisition avec **prise de contrôle** de nouvelles entités au cours de l'année 2025.

NOTE 5. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe Sonasid intervient principalement dans le secteur de la sidérurgie. L'activité du groupe est intégrée verticalement, les produits commercialisés ne comportent pas des risques et génèrent une rentabilité sensiblement différente.

Le Groupe opère exclusivement dans le secteur de la sidérurgie et commercialise quatre types de produits : la Billette, le Rond à Béton, le Fil Machine, la Fibre et le Fil tréfilé.

Ainsi le volume de ventes de Sonasid s'établit à 846 kt en 2025 est se réparti ainsi :

- Rond à béton : 740 kt
- Fil Machine : 96 kt
- Billette : 0 kt
- Fibre & Fil tréfilé : 9 Kt

Par ailleurs, la quasi-totalité de son activité est réalisée au Maroc, de ce fait, aucun niveau d'information sectorielle ou par zone géographique n'a été retenu.

EN MILLIONS DE MAD	SONASID	LMAR	Total
• Chiffre d'affaires Maroc	5.401,0	939,0	6.340,0
	99%	**100%**	
• Chiffre d'affaires à l'étranger	45,8	-	45,8
	1%	**0%**	
Total	**5.446,8**	**939,0**	**6.385,8**

Les principaux clients du Groupe représentant plus de 40% du Chiffre d'affaires global sont détaillés au niveau du tableau suivant :

EN MILLIONS DE MAD	Pourcentage du CA
LONGOMETAL AFRIQUE	21%
SGTM	8%
SMM.SOCODAM.DAV sa	8%
SORIMAC	4%
SOFABEME	3%
TGCC	2%
Pourcentage Total	**46%**

NOTE 6. CHIFFRE D'AFFAIRES

Les produits des activités ordinaires du Groupe Sonasid se décomposent de la manière suivante :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-25	31-déc-24
• Chiffre d'affaires	6.385,8	5.494,5
• Autres produits de l'activité	124,3	-94,1
TOTAL PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	**6.510,1**	**5.400,4**

Les autres produits de l'activité correspondent à la variation du stock des produits finis.

Le chiffre d'affaires se décompose globalement comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-25	31-déc-24
• Production vendue de biens et services	5.992,5	5.096,8
• Ventes de Marchandises en l'état	393,3	397,7
CHIFFRE D'AFFAIRES	**6.385,8**	**5.494,5**

NOTE 7. ACHATS ET AUTRES CHARGES EXTERNES

Les achats et les autres charges externes se décomposent comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-25	31-déc-24
• Achats revendus de marchandises	2,0	-21,5
• Achats consommés de matières et fournitures	-5.094,9	-4.369,6
ACHATS	**-5.092,9**	**-4.391,2**
• Loyers opérationnels	-5,2	-3,9
• Entretien et réparations	-10,0	-6,1
• Rémunération de personnel extérieur à l'entreprise	-20,5	-14,3
• Charges externes diverses	-441,3	-334,9
AUTRES CHARGES EXTERNES	**-477,0**	**-359,3**
TOTAL ACHATS ET AUTRES CHARGES EXTERNES	**-5.569,9**	**-4.750,4**

NOTE 8. FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

8.1. Frais de personnel

Les charges de personnel de l'année 2025 sont détaillées, ci-dessous, par nature de coût :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-25	31-déc-24
• Salaires et traitements	-181,9	-162,7
• Autres charges sociales	-65,9	-57,9
• Dotations nettes aux provisions pour avantages du personnel	-3,6	-5,5
TOTAL	**-251,4**	**-226,1**

8.2. Effectifs moyens

Les effectifs moyens des entreprises consolidées par intégration globale se ventilent comme suit :

EXERCICES CLOS LE 31 DÉCEMBRE	31-déc-25	31-déc-24	Var %
• Cadres	158	146	8,2%
• Non-cadres	613	587	4,4%
TOTAL	**771**	**733**	**5,2%**

8.3. Rémunérations des organes d'administration et de direction

L'information relative à la rémunération des organes d'administration et de direction figure dans la **note 29** relative aux parties liées.

NOTE 9. AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION

Les variations d'amortissements et de provisions ayant un impact sur le résultat d'exploitation courant pour les périodes closes les 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024 se décomposent comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-25	31-déc-24
AMORTISSEMENTS NETS IMPACTANT LE RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANT		
• Immobilisations incorporelles	-1,6	-1,8
• Immobilisations corporelles	-121,6	-123,7
• Immobilisations en droit d'usage	-14,0	-15,6
SOUS-TOTAL	**-137,2**	**-141,1**
PROVISIONS ET PERTES DE VALEUR NETTES IMPACTANT LE RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANT		
• Immobilisations	0,3	0,3
• Stocks	5,7	17,3
• Créances	-68,7	-29,9
• Provisions pour risques et charges		0,4
SOUS-TOTAL	**-62,7**	**-11,9**
TOTAL	**-199,9**	**-152,9**
DONT AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	**-199,9**	**-152,9**
DONT AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS DES ACTIVITÉS NON POURSUIVIES		

Une description des variations d'amortissement et de perte de valeur des immobilisations est incluse dans les **notes 14 et 15** de ces états financiers.

Le détail des variations des pertes de valeur relative aux stocks et aux créances est inclus dans les **notes 17 et 18** de ces états financiers.

Les mouvements de provisions pour risques et charges sont détaillés dans la **note 21** de ces états financiers.

NOTE 10. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres produits et charges d'exploitation s'analysent de la façon suivante :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-25	31-déc-24
• Cession d'actifs	38,5	0,2
• Résultats sur dérivés de change – Trading	1,4	-7,5
• Autres produits et charges d'exploitation	29,3	26,2
• Autres produits et charges d'exploitation non courante*	-38,6	-9,6
TOTAL PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION	**30,7**	**9,3**

** Ce poste est détaillé dans le tableau suivant*

Cession d'actifs

En 2025, la société Sonasid a procédé à la cession d'un terrain exproprié pour un montant de 42 MDH. L'écart entre le coût historique du terrain et sa juste valeur selon les normes IFRS (IAS 16) s'établit à 3,8 MDH, portant ainsi la plus-value de cession en IFRS à 38,5 MDH.

Le terrain est évalué au coût historique en référentiel social et à la valeur de marché en normes IFRS au moment de la First Time Adoption (FTA).

La sortie de l'actif est intervenue à la suite d'une expropriation, constatée par jugement. Le transfert du contrôle du terrain est réputé effectif à la date de cet acte, soit le 1er juillet 2025, date à laquelle :

- L'entité a cessé de contrôler les avantages économiques futurs attachés à l'actif ;
- Le produit de cession est devenu certain et exigible.

Le gain comptabilisé en normes IFRS correspond à l'écart entre l'indemnité perçue au titre de l'expropriation et la valeur nette comptable du terrain à la date de sortie. Compte tenu de son caractère non récurrent, ce gain a été présenté au niveau du résultat non courant.

10.1. Autres produits et charges d'exploitation non courants

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-25	31-déc-24
• Autres produits non courants	2,7	3,9
• Autres charges non courantes	-41,3	-13,5
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION NON COURANTS	**-38,6**	**-9,6**

10.2. Résultats sur dérivés

Ce poste enregistre principalement la variation de juste valeur des dérivés de change en Trading.

NOTE 11. RÉSULTAT FINANCIER

Les résultats financiers au 31 décembre 2025 et décembre 2024 se décomposent de la façon suivante :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-25	31-déc-24
PRODUITS D'INTÉRÊTS	**2,2**	**4,7**
CHARGES D'INTÉRÊTS	**-26,0**	**-15,6**
• Reprises des pertes de valeur		
• Gains et pertes de change	-1,0	14,0
• Autres charges financières	-3,4	
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	**-4,4**	**14,0**
RÉSULTAT FINANCIER	**-28,2**	**3,1**

Le poste « produits d'intérêts » comprend essentiellement les intérêts sur les placements des excédents de trésorerie.

Le poste « Autres charges financières » est lié à l'impact de l'actualisation des provisions pour risques et charges conformément à IAS 37

NOTE 12. IMPÔTS

12.1. Charge d'impôt

12.1.1. Reconnue en compte de résultat

La charge d'impôt pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024, s'analyse comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-25	31-déc-24
CHARGE D'IMPÔT COURANT		
• Charge de l'exercice	-167,4	-78,6
• Ajustement de la charge d'impôt provenant d'exercices antérieurs		0,1
	-167,4	**-78,5**
CHARGES / PRODUITS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS		
• Variations des différences temporaires	32,5	13,2
• Variations des taux d'imposition	-3,0	-1,5
• Variation des déficits fiscaux antérieurs		
	29,4	**11,7**
CHARGE / PRODUIT TOTAL D'IMPÔT	**-138,0**	**-66,8**

La charge d'impôt courant correspond aux montants payés ou restant à payer à court terme aux administrations fiscales au titre de la période.

12.1.2. Impôts différés comptabilisés au bilan

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-24	Variation	V.jv écarts actuarials	Var taux n/ n-1	31-déc-25
IMPÔTS DIFFÉRÉS - ACTIF					
• Provenant des différences temporaires	119,9	25,2			145,1
• Provenant des retraitements IFRS	36,2	0,1	2,0	-2,5	35,8
TOTAL	**156,1**	**25,3**	**2,0**	**-2,5**	**180,9**
IMPÔTS DIFFÉRÉS - PASSIF					
• Provenant des différences temporaires					
• Provenant des retraitements IFRS	205,7	-7,2		-0,2	198,3
TOTAL	**205,7**	**-7,2**	**-**	**-0,2**	**198,3**
IMPÔTS DIFFÉRÉS - NET	**-49,6**				**-17,4**

12.1.3. Preuve d'impôt

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-25	31-déc-24
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	**272,5**	**141,7**
• Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ (HORS S.M.E)	**271,8**	**141,2**
• Impôt sur les bénéfices	-167,4	-78,5
• Impôts différés	29,4	11,7
TOTAL CHARGE FISCALE	**-138,0**	**-66,8**
RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ AVANT IMPÔTS (HORS S.M.E)	**410,5**	**208,5**
• Taux effectif d'impôt (Total charge fiscale / Résultat comptable avant impôts)	-0,34	-0,32
• Impôt sur différences permanentes	5,4	1,9
• Régularisation sur IS		
• Ajustements de la charge d'impôt provenant d'exercice antérieurs		0,1
• Cotisation minimale		
• Autres différences	-0,5	-2,5
CHARGE FISCALE THÉORIQUE RECALCULÉE	**-133,2**	**-67,3**
TAUX D'IMPÔT LÉGAL AU MAROC (CHARGE FISCALE RECALCULÉE / RÉSULTAT COMPTABLE AVANT IMPÔTS)	**-0,32**	**-0,32**

La variation du taux d'impôt résulte des nouvelles dispositions de la Loi de Finances 2026, ayant reconduit la contribution sociale de solidarité (CSS) pour les exercices 2026, 2027 et 2028 :

- 2026 : Taux IS 35% + CSS 5% = 40%
- 2027 : Taux IS 35% + CSS 5% = 40%
- 2028 : Taux IS 35% + CSS 5% = 40%

Ainsi les impôts différés ont été ajustés en conséquence en fonction du taux d'imposition applicable au cours de la période de reversement des différences temporaires (IAS 12).

NOTE 13. RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs présentés est calculé hors actions d'auto-détention et actions détenues dans le cadre de plans d'options d'achat.

EXERCICES CLOS LE 31 DÉCEMBRE	31-déc-25	31-déc-24
Nombre moyen pondéré :	3.900.000	3.900.000
• d'actions ordinaires émises		
• d'actions détenues dans le cadre de plans d'options d'achat		
• d'actions d'auto-détention		
NOMBRE D'ACTIONS RETENU POUR LE CALCUL DU RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION	**3.900.000**	**3.900.000**
• Nombre d'instruments dilutifs		
NOMBRE D'ACTIONS RETENU POUR LE CALCUL DU RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION	**3.900.000**	**3.900.000**

À ce jour, le Groupe n'a pas émis d'instrument financier ayant un effet dilutif. Dès lors, le résultat de base par action est équivalent au résultat dilué par action.

Le résultat de base par action est de 69,70 Dirhams au 31 décembre 2025 contre 36,21 Dirhams au 31 décembre 2024.

EXERCICES CLOS LE 31 DÉCEMBRE	31-déc-25	31-déc-24
• Résultat net de l'exercice imputable aux actionnaires de la société-mère	271,8	141,2
• Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat par action	3.900.000	3.900.000
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	**69,70 MAD**	**36,21 MAD**
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	**69,70 MAD**	**36,21 MAD**

NOTE 14. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

EN MILLIONS DE MAD	Logiciels	Concessions brevets et droits similaires	Autres	Total
VALEURS BRUTES				
AU 1ER JANVIER 2024	**56,3**			**56,3**
• Acquisitions			0,3	0,3
• Autres mouvements				
AU 31 DÉCEMBRE 2024	**56,3**		**0,3**	**56,6**
AU 1ER JANVIER 2025	**56,3**		**0,3**	**56,6**
• Acquisitions	0,5		0,2	0,7
• Autres mouvements				
AU 31 DÉCEMBRE 2025	**56,8**		**0,5**	**57,3**
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEURS				
AU 1ER JANVIER 2024	**-51,9**			**-51,9**
• Amortissements	-1,8			-1,8
• Autres mouvements				
AU 31 DÉCEMBRE 2024	**-53,7**			**-53,7**
AU 1ER JANVIER 2025	**-53,7**			**-53,7**
• Amortissements	-1,6			- 1,6
• Autres mouvements				
AU 31 DÉCEMBRE 2025	**-55,3**			**-55,3**
VALEURS NETTES				
AU 31 DÉCEMBRE 2024	**2,6**			**2,9**
AU 31 DÉCEMBRE 2025	**1,5**			**2,0**

NOTE 15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

EN MILLIONS DE MAD	Terrains	Construction	Matériel et outillage	Immobilisations en cours	Autres	Total
VALEURS BRUTES						
AU 1ER JANVIER 2024	**268,4**	**752,0**	**3.962,8**	**39,3**	**54,8**	**5.077,2**
• Acquisitions				196,7	0,2	196,9
• Cessions			-0,0			-0,0
• Ajustements			-7,9			-7,9
• Autres mouvements			**189,4**	**-194,1**	**4,6**	**0,0**
AU 31 DÉCEMBRE 2024	**268,4**	**752,0**	**4.144,3**	**42,0**	**59,6**	**5.266,2**
AU 1ER JANVIER 2025	**268,4**	**752,0**	**4.144,3**	**42,0**	**59,6**	**5.266,2**
• Acquisitions				276,0		276,0
• Cessions	-3,8		-1,0		-1,0	-5,8
• Autres mouvements		10,5	123,9	-140,7	6,3	0,0
AU 31 DÉCEMBRE 2025	**264,5**	**762,5**	**4.267,2**	**177,3**	**64,9**	**5.536,4**
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEURS						
AU 1ER JANVIER 2024	**-24,8**	**-598,7**	**-3.133,1**		**-48,7**	**-3.805,2**
• Amortissements	-0,8	-33,6	-87,4		-2,0	-123,7
•Reprise de perte de valeur					0,3	0,3
• Cessions			0,0			0,0
• Autres mouvements			6,0		-1,6	4,4
AU 31 DÉCEMBRE 2024	**-25,5**	**-632,2**	**-3.214,5**		**-51,9**	**-3.924,2**
AU 1ER JANVIER 2025	**-25,5**	**-632,2**	**-3.214,5**		**-51,9**	**-3.924,2**
• Amortissements	-0,8	-28,2	-90,1		-2,5	-121,6
• Reprise de perte de valeur	0,0				0,3	0,3
• Cessions			1,0		1,0	2,0
• Autres mouvements		-3,1				-3,1
AU 31 DÉCEMBRE 2025	**-26,3**	**-663,6**	**-3.303,6**		**-53,2**	**-4.046,7**
VALEURS NETTES						
AU 31 DÉCEMBRE 2024	**242,8**	**119,7**	**929,8**	**42,0**	**7,7**	**1.342,0**
AU 31 DÉCEMBRE 2025	**238,2**	**98,9**	**963,6**	**177,3**	**11,7**	**1.489,7**

Immeubles de placement

Le Groupe ne dispose pas d'immeubles de placement au 31 décembre 2025.

NOTE 16. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les autres actifs financiers du Groupe se décomposent en valeur nette comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-25	31-déc-24
PART NON COURANTE		
• Instruments financiers dérivés		
• Actifs financiers		
• Prêts et créances	41,2	39,9
TOTAL	**41,2**	**39,9**
PART COURANTE		
• Instruments financiers dérivés	3,9	2,5
• Actifs financiers		
• Prêts et créances		
TOTAL	**3,9**	**2,5**
TOTAL AUTRES ACTIFS FINANCIERS	**45,1**	**42,4**

Le montant des prêts et créances correspond à des dépôts et cautionnements (cautions d'eau, cautions d'électricité).

16.1. Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés concernent les couvertures de charge à terme qualifiés de Trading. **(C.f Note 25)**

16.2. Prêts et créances

Les prêts et créances se décomposent en valeur nette comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-25	31-déc-24
PART NON COURANTE		
• Prêts au personnel		
• Dépôts et cautionnements	41,2	39,9
TOTAL	**41,2**	**39,9**

NOTE 17. STOCKS ET EN-COURS

Les stocks et en-cours se décomposent comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-25	31-déc-24
• Stocks de marchandises	31,6	15,9
• Stocks de matières et fournitures consommables	904,2	592,3
• En-cours de production	204,1	176,8
• Stocks de produits finis intermédiaires	383,1	304,5
TOTAL DES STOCKS EN VALEUR BRUTE	**1.523,0**	**1.089,5**
MONTANT DE LA PERTE DE VALEUR EN DÉBUT DE PÉRIODE	**-77,6**	**-95,0**
• Perte de valeur constatée sur la période		
• Reprise de perte de valeur suite à des sorties et des cessions		
• Reprise de perte de valeur devenue sans objet	5,7	17,3
• Autres mouvements		
MONTANT DE LA PERTE DE VALEUR EN FIN DE PÉRIODE	**-71,9**	**-77,6**
TOTAL STOCKS, NET	**1.451,0**	**1.011,9**

NOTE 18. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

La valeur brute et la valeur de réalisation des créances clients et autres débiteurs au 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024 sont détaillées dans les tableaux ci-dessous :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-25	31-déc-24
• Clients et comptes rattachés	1 825,4	2 117,0
TOTAL CRÉANCES CLIENTS EN VALEUR BRUTE	**1 825,4**	**2 117,0**
MONTANT DE LA PERTE DE VALEUR EN DÉBUT DE PÉRIODE	**-364,6**	**-334,7**
• Dotation d'exploitation	-69,4	-32,6
• Reprise	0,8	2,6
• Autres mouvements	-0,4	193,6
MONTANT DE LA PERTE DE VALEUR EN FIN DE PÉRIODE	**-433,8**	**-364,6**
TOTAL CRÉANCES CLIENTS NET	**1 391,6**	**1 752,3**

Politique comptable concernant les créances clients

L'intégralité des créances sont couvertes par des cautions à première demande et une assurance crédit client. Une provision Bad Debt est constatée au moment de l'impayé à hauteur de :

- 10 % du montant de la créance pour les clients dénommés (couverture assurantielle de 90 %),
- 30 % pour les clients non dénommés (couverture assurantielle de 70 %).

Le solde non couvert par l'assurance fait l'objet d'une provision complémentaire, systématiquement comptabilisée dès la réception de l'indemnisation par l'assureur.

Ce dispositif de couverture a pour finalité, au sens d'IFRS 9, de transférer le risque d'insolvabilité du client en cas de non-paiement à l'échéance contractuelle, date à laquelle le défaut est réputé constitué.

Dans le cadre du modèle ECL requis par IFRS 9, les recouvrements attendus de l'assureur sont intégrés en réduction de la perte brute estimée, de sorte que la provision nette comptabilisée reflète uniquement l'exposition résiduelle non indemnisée, soit la quote-part à la charge du Groupe telle que définie par les taux de couverture assurantielle applicables.

L'analyse par échéance des créances clients

	CRÉANCES NON ÉCHUES	CRÉANCES ÉCHUES	ÉCHUES 01-30 J	ÉCHUES 31-60 J	ÉCHUES 61-90 J	ÉCHUES 91-180 J	ÉCHUES > 180 J	TOTAL
SONASID	1 350,1	117,6	41,2	11,4	4,2	2,0	58,7	1 467,8
LONGOMÉTAL ARMATURES	327,3	30,4	12,6	1,4	0,7	13,4	2,2	357,6
TOTAL	**1 677,4**	**148,0**	**53,8**	**12,9**	**4,9**	**15,4**	**61,0**	**1 825,4**

Autres débiteurs courants

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-25	31-déc-24
• Fournisseurs débiteurs - Avances et acomptes	47,6	27,1
• Personnel – débiteur	0,2	0,4
• État – débiteur	167,9	142,9
• Autres débiteurs	62,4	13,3
• Compte de régularisation – Actif	8,8	2,5
TOTAL AUTRES DÉBITEURS COURANTS	**286,8**	**186,2**

NOTE 19. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme en instruments monétaires. Ces placements, d'échéance inférieure à douze mois, sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-25	31-déc-24
• Titres et valeurs de placement		535,9
• Banque	493,6	186,9
• Autres comptes de trésorerie	3,1	0,7
TOTAL	496,7	723,4

Les titres et valeurs de placement (TVP) inscrits à l'actif du bilan sont constitués d'actions de SICAV/OPCVM, représentant des placements financiers à court terme, réalisés dans une optique de gestion de trésorerie.

NOTE 20. CAPITAUX PROPRES

20.1. Politique de Gestion du capital

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation, afin de servir un rendement aux actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de maintenir une structure de capital optimale afin de réduire le coût du capital. Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut soit :

- Ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires ;
- Rembourser du capital aux actionnaires ;
- Émettre de nouvelles actions ; ou
- Vendre des actifs pour réduire le montant des dettes.

Le Groupe utilise différents indicateurs, dont le levier financier (endettement net / capitaux propres), qui fournit aux investisseurs une vision de l'endettement du Groupe comparativement au total des capitaux propres. Ces fonds propres incluent notamment la réserve des variations de valeur des couvertures des flux de trésorerie et la réserve de variation de valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

20.2. Variation des capitaux propres part du Groupe

EN MILLIONS DE DHS	31-déc-25	31-déc-24
• Capitaux propres consolidés en début d'exercice	1.876,6	1.813,9
• Dividendes versés	-152,1	-81,9
• Autres variations	-5,9	3,3
• Augmentation de capital		
• Résultat net (Part du Groupe) de la période	271,8	141,2
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS PART DU GROUPE	**1.990,3**	**1.876,6**

20.3. Variation des réserves Groupe

Les réserves se décomposent de la façon suivante :

EN MILLIONS DE DHS	31-déc-25	31-déc-24
• Réserve légale	39,0	39,0
• Réserve de conso Groupe		
• Autres réserves Groupe	418,2	444,1
• Autres réserves	867,9	857,6
• Report à nouveau	1,8	3,0
RÉSERVES GROUPE	**1.326,9**	**1.343,7**

- Les autres réserves Groupe comprennent l'impact de la première adoption des normes IAS/ IFRS. Leur variation entre 2025 et 2024 a pour origine les impacts des retraitements IFRS au 31 décembre 2025, notamment les écarts actuariels selon IAS 19.
- Les autres réserves comprennent les réserves réglementées et les réserves facultatives de la société Sonasid. La variation s'explique par la distribution des dividendes.

20.4. Variation des intérêts minoritaires

EN MILLIONS DE DHS	31-déc-25	31-déc-24
• Intérêts minoritaires en début d'exercice	2,78	2,55
• Dividendes versés	-0,49	-0,18
• Autres variations	-0,05	-0,09
• Résultat de l'exercice	0,66	0,50
INTÉRÊTS MINORITAIRES DE LA CLÔTURE	**2,90**	**2,78**

NOTE 21. PROVISIONS

Les provisions courantes et non courantes s'analysent comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-25	31-déc-24
• Litiges	0,1	0,1
• Autres risques	86,1	86,1
TOTAL	86,3	86,3
DONT:		
• Part non courante	59,8	59,8
• Part courante	26,5	26,5

Les provisions – autres risques constituées au 31 Décembre 2025 portent principalement sur :

EN MILLIONS DE MAD	Note	31-déc-25	31-déc-24
• Autres risques		86,1	**86,1**
DONT:			
Litige terrains		3,8	3,8
Risque foncier	**C.f Note 3.3**	79,0	79,0
Autre provisions pour risque		3,3	**3,3**
TOTAL		**86,1**	**86,1**

Actualisation de la provision

Le Groupe a considéré que l'effet de la valeur temps de l'argent n'est pas significatif au regard de l'horizon estimé de règlement des risques concernés. En conséquence l'actualisation de la provision serait non significative.

Incertitudes et échéances probables

La provision pour risque foncier couvre des risques avérés pour un montant de 21 MDH ainsi que des risques potentiels pour un montant de 58 MDH.

Le montant comptabilisé repose sur la meilleure estimation disponible à la date de clôture, tenant compte de l'état d'avancement des procédures, des analyses juridiques en cours et des éléments historiques disponibles.

À la date d'arrêté des comptes, le niveau de provision constitué n'a fait l'objet d'aucune actualisation, en l'absence de nouveaux éléments probants et de toute condamnation prononcée, ce qui conforte le caractère adéquat du niveau de provision constitué.

La variation de ces provisions entre 2024 et 2025 s'analyse comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	Solde au 31 décembre 2024	Dotation de l'exercice	Reprise provisions	Solde au 31 décembre 2025
• Litiges	0,1			0,1
• Autres risques	86,1			86,1
TOTAL	**86,3**			**86,3**
DONT:				
• Part non courante	59,8			59,8
• Part courante	26,5			26,5

NOTE 22. AVANTAGES DU PERSONNEL

Les engagements du Groupe SONASID ne sont pas couverts par des actifs de couverture. Les niveaux des provisions au 31 décembre 2025 sont détaillés au niveau du tableau ci-dessous :

Groupe	SONASID				Total
Filiale	**SONASID**		**Longométal**		
Avantages	**IDR**	**Maladie**	**IDR**	**Maladie**	
	31/12/2025	**31/12/2025**	**31/12/2025**	**31/12/2025**	
Provisions au 1er janvier 2025	**-8.265**	**-75.572**	**-192**	**-8.544**	**-92.573**
• Dotation de l'exercice / Charges de l'exercice (y compris les reprises de provision)	-846	-6.574	-23	-958	-8.401
• Reprises pour utilisation/Prestations payées	311	4.280		234	4.824
• Variation de périmètre					
• Business combination (seulement si significatif)					
• Impact capitaux propres (correction erreur)					
• Écarts actuarials	146	-4.989	-3	-1.545	-6.391
Provisions au 31 décembre 2025	**-8.655**	**-82.855**	**-218**	**-10.813**	**-102.541**

Avantages long terme

Groupe	SONASID				Total
Filiale	**SONASID**		**Longométal**		
Avantages	**IDR**	**Maladie**	**IDR**	**Maladie**	
	31/12/2025	**31/12/2025**	**31/12/2025**	**31/12/2025**	
Montant des engagements à l'ouverture	**8 265**	**75 572**	**192**	**8 544**	**92 573**
• Coût des services	507	2 871	15	505	3 898
• Charge d'intérêt	339	3 703	8	453	4 503
• Cotisations des participants	0	0	0	0	0
• Modifications des plans (Coût des services passés)	0	0	0	0	0
• Variations de périmètre	0	0	0	0	0
• Business Combination (seulement si significatif)	0	0	0	0	0
• Réduction	0	0	0	0	0
• Liquidation de régimes	0	0	0	0	0
• Prestations payées	-311	-4 280	0	-234	-4 824
• Pertes / Gains actuariels	-146	4 989	3	1 545	6 391
• Écarts de Change	0	0	0	0	0
• Autres (correction d'erreur)	0	0	0	0	0
Montant des engagements à la clôture	**8 655**	**82 855**	**218**	**10 813**	**102 541**

Résumé des principales dispositions des régimes.

A. Indemnités de Fin de Carrière

Les salariés du Groupe SONASID perçoivent une indemnité au moment de leur départ en retraite.

Cette indemnité est soumise aux charges sociales, et dépend de la catégorie socioprofessionnelle du salarié. Les modalités de calcul en sont présentées ci-dessous :

Catégorie Socioprofessionnelle (CSP)	Indemnité en MAD
• Personnel d'exécution	30 000
• Agent de maîtrise	35 000
• Cadre	40 000
• Cadre directeur	50 000

B. Couverture de Frais de santé

SONASID offre une couverture médicale à ses salariés et retraités par le biais de contrats d'assurance. Sous réserve d'être présent au moment du départ à la retraite, la couverture médicale est viagère pour tout le personnel du Groupe SONASID.

Les conjoints et les ayants droit bénéficient de la couverture médicale tant que l'ouvrant droit (i.e. le retraité) est en vie. En cas de décès de ce dernier, ils ne sont plus couverts par le contrat.

L'assurance couvre les frais médicaux engagés à un taux généralement compris entre 70 % et 80 %.

Par ailleurs, le contrat d'assurance prévoit des frais de gestion à la charge de l'employeur à hauteur de 38 % des sommes remboursées.

BASE ACTUARIELLE

▸ Méthode actuarielle

La méthode actuarielle utilisée pour ces évaluations est la « projected unit credit method » (« PUC Proratée ») :

L'indemnité susceptible d'être versée d'après les accords en vigueur dans l'entreprise, est estimée pour chaque participant à partir de ses données personnelles projetées (ancienneté et salaire) à l'âge de versement de la prestation.

Les engagements de la société envers le participant (Valeur Actuarielle des Prestations Futures ou VAP) sont alors calculés en multipliant la prestation estimée par un facteur actuariel, tenant compte :

- De la probabilité de présence du participant dans l'entreprise et de survie jusqu'au versement de la prestation,
- De l'actualisation de la prestation à la date de l'évaluation.

Ces engagements globaux, calculés pour la carrière totale projetée du participant, sont ensuite repartis uniformément sur chacun des exercices, passés et futurs, entraînant une attribution de droits auprès du régime pour le participant.

La part des engagements affectée aux exercices antérieurs à la date de l'évaluation (Dette Actuarielle) correspond aux engagements de la société pour services « rendus ».

La part des engagements affectée à l'exercice qui suit la date de l'évaluation est appelée Coût des services rendus ou Coût Normal. Elle correspond à l'accroissement probable des engagements du fait de l'année de service supplémentaire que le participant aura effectuée à la fin de cet exercice.

Les résultats individuels de l'évaluation sont ensuite cumulés pour obtenir les résultats globaux au niveau de la société.

La durée résiduelle moyenne probable est la moyenne des durées restantes jusqu'au versement de la prestation considérée, pondérée par les probabilités de décès et de mobilité. Elle est nulle pour les retraités.

▸ Hypothèses actuarielles

HYPOTHÈSES ÉCONOMIQUES		
DATE D'ÉVALUATION	**31.12.2025**	**31.12.2024**
TAUX D'INFLATION	**1,50%**	**1,50%**
TAUX D'INFLATION MÉDICALE	**4%**	**4%**
TAUX D'ACTUALISATION		
• Frais de Santé	4,50%	4,90%
• Indemnités de Fin de Carrière	3,70%	4,10%
TAUX MOYEN DE CHARGES SOCIALES	**15,00%**	**15,00%**
TAUX D'AUGMENTATION DES RÉMUNÉRATIONS (BRUT D'INFLATION)	**3,50%**	**3,50%**
TAUX DE REVALORISATION DES INDEMNITÉS FORFAITAIRES	**1,50%**	**1,50%**
HYPOTHÈSES DÉMOGRAPHIQUES		
MORTALITÉ	**TG CIMR 2012**	
INVALIDITÉ	**Non prise en compte**	
TAUX DE MOBILITÉ PAR TRANCHES D'ÂGES		
TRANCHES D'ÂGES	**Cadres**	**Non Cadres**
• 29 ans et avant	20.00 %	10.00%
• 30 à 34 ans	10.00 %	5.00 %
• 35 à 39 ans	7.50 %	3.75%
• 40 à 44 ans	5.00 %	2,50%
• 45 à 49 ans	2.00 %	1,00%
• 50 ans et plus	0.00%	0.00%
TAUX D'OCCUPATION JUSQU'À LA RETRAITE	**Identique à celui de la date d'évaluation**	
ÂGE DE DÉPART À LA RETRAITE	**60 ans**	

▸ Sensibilité des résultats

a) Sensibilité de l'engagement par rapport au taux d'actualisation

L'impact du taux d'actualisation (+1%) sur le niveau des engagements a été mesuré. Il est présenté dans le tableau suivant :

Montants en KMAD	Engagements 31 décembre 2025	Coût Normal 2026
SONASID		
+1% du taux d'actualisation	7.909	499
Longométal Armatures		
+1% du taux d'actualisation	197.524	15.233

b) Sensibilité de l'engagement par rapport au taux d'inflation médicale

L'impact du taux d'inflation médicale (+1%) et du taux d'actualisation (+1%) sur le niveau des engagements a été mesuré. Il est présenté dans le tableau suivant :

Montants en KMAD	Engagements 31 décembre 2025	Coût Normal 2026
SONASID		
+1% du taux d'inflation	100.459	4.472
+1% du taux d'actualisation	69.421	2.574
Longométal Armatures		
+1% du taux d'inflation	13.196	882
+1% du taux d'actualisation	8.831	510

NOTE 23. DETTES FINANCIÈRES

Les dettes financières courantes et non courantes du Groupe se décomposent comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-25	31-déc-24
• Dettes liées aux contrats à droit d'usage	94,2	100,0
TOTAL DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES	**94,2**	**100,0**
• Dettes envers les établissements de crédit	5,1	
TOTAL DETTES FINANCIÈRES COURANTES	**5,1**	**-**
TOTAL	**99,3**	**100,0**

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-25	31-déc-24
• Dettes de location à moins d' 1 ans	6,5	12,5
• Dettes de location à plus d' 1 ans	87,7	87,5
Total des dettes liées aux contrats à droit d'usage	**94,2**	**100,0**

Les emprunts courants auprès des établissements de crédit concernent essentiellement les découverts bancaires et autres crédits de trésorerie.

NOTE 24. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs du Groupe se décomposent comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-25	31-déc-24
DETTES FOURNISSEURS NON COURANTS		
• Compte de régularisation - passif - part > 1 an	12,6	15,2
TOTAL AUTRES CRÉDITEURS NON COURANTS	**12,6**	**15,2**
TOTAL FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS NON COURANTS	**12,6**	**15,2**

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-25	31-déc-24
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	**2.182,1**	**2.328,6**
• Clients créditeurs Avances & Acomptes	62,8	79,4
• Personnel créditeur	6,5	10,4
• Organismes sociaux	10,5	7,2
• État créditeur	670,9	499,1
• Comptes d'associés créditeurs	1,2	1,2
• Autres créanciers	0,7	0,7
• Compte de régularisation – passif	0,1	0,0
TOTAL AUTRES CRÉDITEURS COURANTS	**752,6**	**598,0**
TOTAL FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS NON COURANTS	**2.934,7**	**2.926,7**

Le poste État créditeur est détaillé ainsi :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-25	31-déc-24
• État IS	163,8	39,8
• Provision IFRIC 23	8,6	4,9
• Autres éléments	498,6	454,4
TOTAL ÉTAT CRÉDITEUR	**670,9**	**499,1**

Le compte de régularisation-passif - part > 1 an comprend la part à plus d'un an des subventions d'investissements.

NOTE 25. INSTRUMENTS FINANCIERS

25.1. Juste valeur des actifs financiers

En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des créances d'exploitation, de la trésorerie, des comptes courants de trésorerie est une estimation de leur juste valeur.

La juste valeur des autres instruments financiers est déterminée par référence au prix de marché résultant d'échanges sur une bourse de valeurs nationales ou un marché de gré à gré.

Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur est estimée à partir d'autres méthodes de valorisation, telle que la valeur actualisée des flux de trésorerie. En tout état de cause, l'estimation des valeurs de marché se fonde sur une certaine interprétation des informations de marché nécessaires à la valorisation. L'utilisation de différentes estimations, méthodes et hypothèses peut avoir un effet important sur les montants estimés de juste valeur. Les méthodes utilisées sont les suivantes :

- Titres de participation dans des sociétés non consolidées :
  - → Pour les actions de sociétés cotées, la juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse publié le jour de la clôture considérée.
  - → Pour les actions de sociétés non cotées, lorsque la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable, les titres sont valorisés à la quote-part de situation nette IFRS, ou à défaut à la quote-part de la situation nette établie selon les règles marocaines. En l'absence d'information sur la situation nette IFRS ou Maroc Gaap, les titres sont valorisés à leur coût.
- Instruments dérivés : la valeur de marché des opérations de taux, de change et de matières est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la date de clôture de l'exercice.

Le tableau ci-après détaille la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers comptabilisés au bilan pour lesquels ces deux valeurs sont identiques :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-25	31-déc-24
• Autres actifs financiers	45,1	42,4
• Clients et autres débiteurs	1.678,5	1.938,5
• Trésorerie et Équivalents de trésorerie	496,7	723,4
TOTAL	**2.220,2**	**2.704,4**

25.2. Juste valeur des passifs financiers

En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des concours bancaires courants, des dettes fournisseurs et autres créditeurs et des emprunts à court terme apparaît comme une estimation de leur juste valeur.

La juste valeur des autres instruments financiers est déterminée par référence au prix de marché résultant d'échanges sur une bourse de valeurs nationales ou un marché de gré à gré.

Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur est estimée à partir d'autres méthodes de valorisation, telle que la valeur actualisée des flux de trésorerie. En tout état de cause, l'estimation des valeurs de marché se fonde sur une certaine interprétation des informations de marché nécessaires à la valorisation. L'utilisation de différentes estimations, méthodes et hypothèses peut avoir un effet important sur les montants estimés de juste valeur. Les méthodes utilisées sont les suivantes :

- Dettes de financement : la juste valeur des dettes de financement (emprunts obligataires, dettes auprès des établissements de crédit…) correspond à leur coût amorti (valeur nominale diminuée des frais d'émission de l'emprunt si ces derniers représentent au moins 1% de cette valeur).
- Instruments dérivés : la valeur de marché des opérations de taux et de change est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la date de clôture de l'exercice.

Le tableau ci-après détaille la valeur comptable et la juste valeur des passifs financiers comptabilisés au bilan pour lesquels ces deux valeurs sont identiques :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-25	31-déc-24
• Fournisseurs et autres créditeurs	2.947,3	2.941,9
• Dettes financières non courantes	94,2	100,0
• Dettes financières courantes	5,1	
TOTAL	**3.046,5**	**3.041,9**

25.3. Gestion des risques

- **Risque de change**

De par ses activités, le Groupe est exposé au risque de change.

Pour réduire et gérer son exposition au risque de variation de change, le Groupe Sonasid utilise des instruments financiers dérivés dans le but de couvrir les expositions budgétaires en devises hautement probables et/ou les engagements fermes à l'importation. Comptablement, ces instruments dérivés ne sont pas qualifiés de couverture.

Ces risques sont contrôlés par une équipe dédiée et indépendante, ayant la faculté le cas échéant de rapporter directement à la Direction Générale.

L'intégralité de ces dérivés est comptabilisée à la juste valeur au bilan.

La juste valeur des instruments dérivés de change se présente comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-25	31-déc-24
INSTRUMENTS DÉRIVÉS – ACTIF	**3,9**	**2,5**
• change	3,9	2,5
INSTRUMENTS DÉRIVÉS – PASSIF		
• change		

• Risque de crédit et de contrepartie

Le Groupe est exposé au risque de crédit en cas de défaillance d'une contrepartie. Le Groupe a mis en place des politiques visant à limiter son exposition au risque de contrepartie. Ces politiques reposent sur une sélection rigoureuse des contreparties en fonction de plusieurs critères (ex : actifs et capitaux propres, notations des agences de notation…), et selon les échéances de transaction.

Les principales mesures prises pour le groupe concernent la limitation du risque de crédit clients.

Ainsi, dès début janvier 2007, le Groupe a souscrit à une Assurance couvrant le Crédit Client.

NOTE 26. CONTRATS DE LOCATION

Conformément à l'IFRS 16, les contrats de location exclus du champ d'application sont ceux dont la durée restante est inférieure à 12 mois ou dont la valeur est faible. Les charges locatives annuelles de ces contrats se détaillent comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-25	31-déc-24
• Charges locatives des biens hors scope < 12 mois		
• Charges locatives des biens hors scope de faible valeur	5,2	3,9
• Charges relatives aux paiements de loyers variables		
• Produits de sous-location tirés d'actifs au titre de droits d'utilisation		
• Sortie de trésorerie relatives aux contrats de location		
TOTAL	5,2	3,9

L'échéancier des paiements futurs de la dette comptabilisée sous IFRS 16 se détaille ci-dessous :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-25	31-déc-24
• Dans 1 an	12,1	18,2
• Entre 1 et 5 ans	42,1	41,5
• Supérieur à 5 ans	115,7	119,7
TOTAL	169,9	179,4

La charge d'intérêt de l'exercice relative à la dette de location est de **(5,93).**

NOTE 27. AUTRES ENGAGEMENTS

Engagements donnés

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-25	31-déc-24
• Avals, cautions et garanties donnés	408,4	190,8
• Dettes garanties par des actifs nantis ou hypothéqués		
• Autres engagements donnés	2.111,9	223,6
TOTAL	2.520,3	414,4

Engagements reçus

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-25	31-déc-24
• Avals, cautions et garanties reçus	400,1	226,4
• Nantissement et hypothèques reçus		
• Autres engagements reçus		
TOTAL	400,1	226,4

NOTE 28. PASSIFS ÉVENTUELS

Le Groupe a des passifs éventuels se rapportant à des garanties bancaires et autres éléments survenant dans le cadre habituel de ses activités. Le Groupe ne s'attend pas à ce que ces éléments donnent lieu à des passifs significatifs.

Par ailleurs, le Groupe a d'autres passifs éventuels liés aux lois sur l'environnement (les décrets d'application n'ayant pas encore été promulgués). Toutefois, ces éléments ne devraient pas amener le groupe à comptabiliser un passif.

NOTE 29. PARTIES LIÉES

La rémunération des administrateurs et des membres du comité de direction incluses dans les charges de la période sont composés du :

- Conseil d'administration dont les membres sont rémunérés par des jetons de présence ;
- Comité exécutif dont les membres perçoivent des rémunérations sociales.

Le détail par catégorie est présenté ci-dessous :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-25	31-déc-24
Paiements fondés sur des actions	1,7	1,2
• Administrateurs	1,7	1,2
Avantages post-emploi		
Autres avantages à long terme		
Indemnités de fin de contrat		
Paiements fondés sur des actions		
Avantages à court terme	11,8	9,1
• Membres du comité de direction	11,8	9,1
TOTAL	25,2	19,5

S'ajoutant à ces rémunérations, d'autres opérations avec les parties liés :

- Assistance technique à travers des conventions réglementées
- Achat et vente auprès des filiales du groupe aux conditions normales du marché

NOTE 30. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

30.1. Détail de l'incidence de la variation du BFR sur la trésorerie de l'exercice

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-25	31-déc-24
• Variation des stocks	-457,5	-36,2
• Variation des créances	259,6	-383,1
• Variation des dettes	5,4	385,0
VARIATION DU BFR	-192,5	-34,3

30.2. Réconciliation de la trésorerie affichée au bilan et au TFT

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-25	31-déc-24
• Trésorerie et équivalents de trésorerie	496,7	723,4
• Trésorerie Passive (Montant inclus dans les dettes courantes envers les établissements de crédit)	5,1	
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE – BILAN	**491,6**	**723,4**
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE – TFT	**491,6**	**723,4**

NOTE 31. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis le 31 décembre 2025.

NOTE 32. PÉRIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2025

	31-déc-25			31-déc-24		
	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode
• SONASID	100%	100%	IG	100%	100%	IG
• LONGOMETAL ARMATURES	97%	97%	IG	97%	97%	IG

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Deloitte.

Bd Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment C – Tour Ivoire 3 – 3ème étage
La Marina - Casablanca

pwc

Lot 57 Tour CFC - Casa Anfa
20220 Hay Hassani
Casablanca

Aux Actionnaires de la société
SONASID S.A.
Route nationale n° 2
El Aaraoui – BP 551
Nador

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

Audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société SONASID S.A. et de sa filiale (Groupe SONASID), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2025, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de MMAD 1.993 dont un bénéfice net consolidé de MMAD 272,5.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

- **Provision pour risques**

Question clés identifiée	Notre réponse d'audit
SONASID est exposée à des risques inhérents à son activité, notamment en ce qui concerne le risque lié à l'acquisition de fonciers. Comme mentionné dans le paragraphe «Provisions» de l'annexe aux comptes consolidés, les provisions pour risques comprennent une provision au titre du risque foncier pour un montant de MMAD 79 qui constitue un point clé de notre audit compte tenu du degré de jugement exercé par la Direction dans l'estimation de ce risque et du caractère potentiellement significatif de son incidence.	Dans le cadre de notre audit, les procédures mises en place ont consisté à : - Examiner les procédures mises en œuvre par la société afin de recenser les risques auxquels elle est exposée. - Prendre connaissance de l'analyse des risques effectuée par la direction, de la documentation correspondante y compris les analyses menées par les conseils externes. - Apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la Direction pour estimer le montant des provisions comptabilisées. - Examiner le caractère approprié des informations relatives à ces risques présentées en annexe.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation.

  Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 28 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit	PwC Maroc
Sakina Bensouda Korachi	Mohamed Rqibate
Associée	Associé

ÉTAT DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	PwC						DELOITTE					
	Montant en KMAD/Année *			Pourcentage/ Année			Montant en KMAD/Année *			Pourcentage/ Année		
Nature	**2025**	**2024**	**2023**	**2025**	**2024**	**2023**	**2025**	**2024**	**2023**	**2025**	**2024**	**2023**
Commissariat aux comptes, Certification, Examen des comptes individuels et consolidés	**560**	**540**	**520**	**85%**	**76%**	**91%**	**785**	**760**	**730**	**75%**	**75%**	**89%**
Emetteur	560	540	520	85%	76%	91%	560	540	520	54%	53%	63%
Filiales	-	-	-	0%	0%	0%	225	220	210	22%	22%	26%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	**100**	**100**	**50**	**15%**	**14%**	**9%**	**180**	**180**	**90**	**17%**	**18%**	**11%**
Emetteur	100	100	50	15%	14%	9%	100	100	50	10%	10%	6%
Filiales	-	-	-	0%	0%	0%	80	80	40	8%	8%	5%
Sous-total	**660**	**640**	**570**	**100%**	**90%**	**100%**	**965**	**940**	**820**	**92%**	**92%**	**100%**
Autres prestations rendues	**-**	**70**	**-**	**0%**	**10%**	**0%**	**80**	**80**	**-**	**8%**	**8%**	**0%**
Sous-total	**-**	**70**	**-**	**0%**	**10%**	**0%**	**80**	**80**	**-**	**8%**	**8%**	**0%**
Total Général	**660**	**710**	**570**	**100%**	**100%**	**100%**	**1.045**	**1.020**	**820**	**100%**	**100%**	**100%**

(*) : Montant engagé hors frais et débours

PROJET DE RÉSOLUTIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution
(Approbation des comptes)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice 2025 tels qu'ils sont présentés, se soldant par un bénéfice net comptable de **260 501 204,31 dirhams.**

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution
(Quitus)

En conséquence de l'adoption de la résolution ci-dessus, l'Assemblée Générale donne aux administrateurs et aux commissaires aux comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2025.

Troisième résolution
(Conventions réglementées)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95, approuve les opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice.

Quatrième résolution
(Affectation des résultats)

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2025 qui fait apparaître un bénéfice net comptable de **260 501 204,31 dirhams**, comme suit :

Résultat de l'exercice 2025	**+260 501 204,31** dirhams
Prélèvement au titre de la réserve légale	- 0,00 dirhams
Solde disponible en report à nouveau	+1 807 424,13 dirhams
Soit un bénéfice distribuable de	+ 262 308 628,44 dirhams
A la distribution de dividendes pour un montant de	**-202 800 000,00** dirhams
Solde de	+ 59 508 628,44 dirhams

Soit un dividende de 52 dirhams par action. Le dividende ainsi fixé serait mis en paiement au plus tard le 31 juillet 2026.

Et d'affecter au compte report à nouveau le solde non distribué, soit **59 508 628,44 dirhams**.

Cinquième résolution
(Jetons de présence)

L'Assemblée Générale décide d'allouer au conseil d'administration la somme fixe annuelle brute globale de **1 660 000,00 MAD** au titre des jetons de présence de l'exercice 2025.

Sixième résolution
(Démission d'administrateurs)

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de :

- **Mme Valérie Massin** de son mandat d'administrateur avec prise d'effet le 30 octobre 2025, et lui donne quitus de sa gestion.
- **M. Saïd Elhadi** de son mandat d'administrateur avec prise d'effet à la clôture de la première séance du Conseil d'administration du 20 novembre 2025, et lui donne quitus de sa gestion.
- **M. Cédric Bouzar** de son mandat d'administrateur avec prise d'effet le 02 mars 2026 et lui donne quitus de sa gestion.

Septième résolution
(Ratification de la cooptation d'administrateurs)

L'Assemblée Générale décide de ratifier la cooptation de :

- **M. Risto Naumov** en qualité d'administrateur en remplacement de Mme **Valérie Massin** en vertu d'une résolution du Conseil d'Administration réuni le 20 novembre 2025, et ce pour la durée restante du mandat de sa prédécesseure qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2029.
- **M. Ayoub Azami** en qualité d'administrateur en remplacement de **M. Saïd Elhadi**, en vertu d'une résolution du Conseil d'Administration réuni le 20 novembre 2025 et ce pour la durée restante du mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.
- **Mme Katia Thirion** en qualité d'administrateur en remplacement de **M. Cédric Bouzar**, en vertu d'une résolution du Conseil d'Administration réuni le 12 mars 2026 et ce pour la durée restante du mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2029.

Huitième résolution
(Renouvellement de mandats d'administrateurs)

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de :

- **Mme Khalida Azbane** en qualité d'administratrice indépendante pour une période statutaire **de six (06) ans.** Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2031.
- **Mme Dayae Oudghiri** en qualité d'administratrice indépendante pour une période statutaire **de six (06) ans.** Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2031.

Neuvième résolution
(Renouvellement de mandats des Commissaires aux Comptes)

L'Assemblée Générale, constatant l'arrivée à terme du mandat des Commissaires aux Comptes, décide de renouveler pour une durée de 3 exercices les mandats ci-dessous :

1. Deloitte Audit

SARL au capital de 1 000 000 MAD

Sis 288, Boulevard Zerktouni - Casablanca

Représentée par Mme Sakina Bensouda Korachi

2. PWC Maroc

SARL au capital de 1 400 000 MAD

Sis CFC Lot 57, 19ème étage Casa Anfa – Casablanca

Représentée par M. Mohamed Rqibate

Ces mandats viendront à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2028.

Dixième résolution
(Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir les formalités légales.

CONTACT PRESSE
Nada YACOUBI
yacoubi@sonasid.ma
+212 5 22 95 41 00

CONTACT ESG
Asmae Bellakhder
Responsable RSE & Coordinatrice ESG
a.bellakhder@sonasid.ma

CONTACT ANALYSTES ET INVESTISSEURS
Youssef HBABI
y.hbabi@sonasid.ma

SIÈGE SOCIAL :
Route Nationale n° 2 - El Aaroui
BP 551 - Nador

SIÈGE ADMINISTRATIF :
Twin Center, angle Bd Zerktouni et
Massira Al Khadra, Tour A 18ème étage,
Casablanca

www.sonasid.ma